



A USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT

Rapport n° PAD5057

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT D'ÉVALUATION DE PROJET
CONCERNANT UN
UNE PROPOSITION DE SUBVENTION

D'UN MONTANT DE 15,7 MILLIONS DTS
(EQUIVALENT A 20 MILLIONS US\$)

MÉCANISME DE RÉPONSE AUX CRISES - DISPOSITIF DE FINANCEMENT PRÉCOCE DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

A LA

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

POUR UN

PROJET D'URGENCE EN RÉPONSE À LA CRISE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE À
DJIBOUTI

13 octobre 2022

Pratiques mondiales en matière d'agriculture et d'alimentation
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord



Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte et ne peut être utilisé par les destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut par ailleurs être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale.



EQUIVALENTS EN DEVISE

(Taux de change en vigueur au {30 septembre 2022})

Unité monétaire = Franc Djibouti (FDJ)

176 FDJ = 1 US\$

0,01 US\$ = 1 FDJ

1,28 US\$ = 1 DTS

EXERCICE FINANCIER

1er janvier – 31 décembre

Vice-président régional : Ferid Belhaj

Directeur Pays : Marina Wes

Directeur régional : Paul Numba Um

Responsable Pratiques : Marianne Grosclaude

Chef(s) d'équipe : Eva Hasiner, Jeren Kabayeva

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CERC	Composante d'intervention d'urgence contingente
CES	Cadre environnemental et social
CF	Convention de financement
CGEP	Comité de Gestion des points d'Eau et du Pâturage
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
COPIL	Comité de pilotage du projet
CPL	Comité de Pilotage Local
CPP	Stratégie de Partenariat-Pays
CPS	Stratégie de Partenariat-Pays
CRW - ERF	Mécanisme de Réponse aux Crises - Dispositif de Financement Précoce
DA	Compte dédié
DFIL	Lettre de Décaissement et d'Information Financière
E&S	Environnemental et Social
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels / harcèlement sexuel
EFP	États financiers du projet
ESS	Environnement, santé et sécurité
FDJ	Franc Djiboutien
FM	Gestion financière
FMI	Fonds monétaire international
FPI	Financement de projets d'investissement
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GdD	Gouvernement de Djibouti
GES	Gaz à effet de serre
GM	Mécanisme de règlement des plaintes
GRS	Service de règlement des plaintes
INSTAD	Institut national de la statistique de Djibouti
IPC	Indice des prix à la consommation
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MAEPE-RH	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Elevage, chargé des Ressources Halieutiques
MASS	Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités
MCT	Ministère du Commerce et du Tourisme
MEFI	Ministère de l'Economie et des Finance, chargés de l'Industrie
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MEP	Manuel d'exécution du projet
MGSF	Manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires
ODP	Objectif de développement du projet
ONARS	Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés
PA	Protocole d'accord
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEES	Plan d'engagement environnemental et social
PGMO	Procédures de gestion de la main-d'œuvre

PIB	Produit intérieur brut
PITCH	Projet intégré de transferts monétaires du renforcement du capital humain
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
PPSD	Stratégie de Passation de Marché du Projet pour le Développement
PRODERMO	Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux
PROLUC	Projet d'urgence de Lutte Anti-Acridienne
PURCSA	Projet d'urgence en réponse à la crise de la sécurité alimentaire
RFI	Rapport Financier Intermédiaire
S&E	Suivi et évaluation
SPECRP	Projet d'urgence de protection sociale en réponse à la crise de la sécurité alimentaire
SSE	Normes Environnementales et Sociales
STEP	Système de suivi systématique des échanges du cycle de passation de marchés
tCO2-eq	Total équivalent dioxyde de carbone
TRE	Taux de rendement économique
UAM	Unité d'analyse du marché
UGP	Unité de gestion du projet
UGSF	Unité de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires
VEAN	Valeur économique actuelle nette



TABLE DES MATIERES

DATASHEET	1
I. CONTEXTE STRATEGIQUE.....	7
A. Contexte du pays.....	7
B. Contexte sectoriel et institutionnel.....	9
C. Pertinence par rapport aux objectifs supérieurs.....	13
II. DESCRIPTION DU PROJET	16
A. Objectif de développement du projet.....	16
B. Composantes du projet	16
C. Bénéficiaires du projet.....	22
D. Chaîne de résultats.....	23
E. Justification de l'appui de la Banque et rôle des partenaires.....	24
F. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet	25
III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE	25
A. Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre	26
B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats	27
C. Pérennisation.....	28
IV. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PROJET	29
A. Analyse technique, économique et financière.....	29
B. Fiduciaire	31
C. Politiques juridiques opérationnelles	35
D. Environnement et social.....	35
V. SERVICE DE RÈGLEMENT DES PLAINTES	37
VI. PRINCIPAUX RISQUES	37
VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI	41
ANNEXE 1 : Modalités de mise en œuvre et Plan d'appui.....	49
ANNEXE 2 : Evaluation de la gestion financière.....	51
ANNEXE 3 : Analyse économique et financière et comptabilité des GES	58
ANNEXE 4 : Critères appliqués pour le choix des produits alimentaires	64



DATASHEET

BASIC INFORMATION

Country(ies)	Project Name		
Djibouti	Djibouti Emergency Food Security Crisis Response Project		
Project ID	Financing Instrument	Environmental and Social Risk Classification	Process
P178988	Investment Project Financing	Substantial	Urgent Need or Capacity Constraints (FCC)

Financing & Implementation Modalities

<input type="checkbox"/> Multiphase Programmatic Approach (MPA)	<input type="checkbox"/> Contingent Emergency Response Component (CERC)
<input type="checkbox"/> Series of Projects (SOP)	<input type="checkbox"/> Fragile State(s)
<input type="checkbox"/> Performance-Based Conditions (PBCs)	<input checked="" type="checkbox"/> Small State(s)
<input type="checkbox"/> Financial Intermediaries (FI)	<input type="checkbox"/> Fragile within a non-fragile Country
<input type="checkbox"/> Project-Based Guarantee	<input type="checkbox"/> Conflict
<input type="checkbox"/> Deferred Drawdown	<input checked="" type="checkbox"/> Responding to Natural or Man-made Disaster
<input type="checkbox"/> Alternate Procurement Arrangements (APA)	<input type="checkbox"/> Hands-on Enhanced Implementation Support (HEIS)

Expected Approval Date	Expected Closing Date
26-Oct-2022	31-Dec-2025
Bank/IFC Collaboration	
No	

Proposed Development Objective(s)

The project development objective is to contribute to mitigating food security risks posed by food supply shocks and drought.



Components

Component Name	Cost (US\$, millions)
Mitigating food security risks posed by food supply shocks	13.50
Mitigating food security risks posed by drought	5.00
Project management and preparation of a preparedness plan	1.50

Organizations

Borrower: Republic of Djibouti
 Implementing Agency: Ministry of Social Affairs and Solidarity

PROJECT FINANCING DATA (US\$, Millions)

SUMMARY

Total Project Cost	20.00
Total Financing	20.00
of which IBRD/IDA	20.00
Financing Gap	0.00

DETAILS

World Bank Group Financing

International Development Association (IDA)	20.00
IDA Grant	20.00

IDA Resources (in US\$, Millions)

	Credit Amount	Grant Amount	SML Amount	Guarantee Amount	Total Amount
Djibouti	0.00	20.00	0.00	0.00	20.00
Crisis Response Window (CRW)	0.00	20.00	0.00	0.00	20.00



Total	0.00	20.00	0.00	0.00	20.00
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	--------------

Expected Disbursements (in US\$, Millions)

WB Fiscal Year	2023	2024	2025	2026
Annual	6.50	9.00	4.50	0.00
Cumulative	6.50	15.50	20.00	20.00

INSTITUTIONAL DATA

Practice Area (Lead)

Agriculture and Food

Contributing Practice Areas

Climate Change and Disaster Screening

This operation has been screened for short and long-term climate change and disaster risks

SYSTEMATIC OPERATIONS RISK-RATING TOOL (SORT)

Risk Category	Rating
1. Political and Governance	● Moderate
2. Macroeconomic	● Substantial
3. Sector Strategies and Policies	● Moderate
4. Technical Design of Project or Program	● Moderate
5. Institutional Capacity for Implementation and Sustainability	● Substantial
6. Fiduciary	● High
7. Environment and Social	● Substantial
8. Stakeholders	● Moderate
9. Other	
10. Overall	● Substantial



COMPLIANCE

Policy

Does the project depart from the CPF in content or in other significant respects?

Yes No

Does the project require any waivers of Bank policies?

Yes No

Environmental and Social Standards Relevance Given its Context at the Time of Appraisal

E & S Standards	Relevance
Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts	Relevant
Stakeholder Engagement and Information Disclosure	Relevant
Labor and Working Conditions	Relevant
Resource Efficiency and Pollution Prevention and Management	Relevant
Community Health and Safety	Relevant
Land Acquisition, Restrictions on Land Use and Involuntary Resettlement	Not Currently Relevant
Biodiversity Conservation and Sustainable Management of Living Natural Resources	Relevant
Indigenous Peoples/Sub-Saharan African Historically Underserved Traditional Local Communities	Not Currently Relevant
Cultural Heritage	Relevant
Financial Intermediaries	Not Currently Relevant

NOTE: For further information regarding the World Bank’s due diligence assessment of the Project’s potential environmental and social risks and impacts, please refer to the Project’s Appraisal Environmental and Social Review Summary (ESRS).

Legal Covenants

Sections and Description



Schedule 2, Section I.A.1: The Recipient shall carry out the implementation of the Project through the MASS, and shall take all actions including the provision of funding, personnel, and other resources necessary to enable the MASS to perform its functions.

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.2: The Recipient shall establish no later than thirty (30) days after the Effective Date, and thereafter maintain throughout the Project implementation period, with composition, mandate and resources satisfactory to the Association, a steering committee, to be chaired by MASS, and responsible for providing technical supervision and guidance for the Project, as further described in the Project Implementation Manual (the "Steering Committee").

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.3: The Recipient shall establish and thereafter maintain throughout the period of Project implementation, a Project Implementation Unit (PIU) under MASS to run the day-to-day management of the Project, in form and with terms of reference, functions, composition, mandate, staffing, and adequate resources satisfactory to the Association, and as further described in the Project Implementation Manual. To this end, the Recipient shall maintain key staff, including: a coordinator, a monitoring and evaluation specialist, a communication specialist, a procurement specialist, a financial management specialist, an environmental and social specialist, and a grievance redress mechanism specialist, as well as the additional staff mentioned in sub-section 5 of the Financing Agreement.

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.4: The Recipient shall cause MASS and MCT to enter into not later than six (6) weeks after the Effective Date, and thereafter maintain throughout implementation of the Project, a written Memorandum of Understanding for the purpose of specifying the obligations and responsibilities of each party in the implementation of Part 1 of the Project, including the human and material resources to be made available, including the designation of a focal point and the recruitment of staff at MCT for the Market Analysis Unit (MAU).

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.5: The Recipient shall cause MASS and MAEPE-RH to enter into not later than six (6) weeks after the Effective Date, and thereafter maintain throughout implementation of the Project, a written Memorandum of Understanding for the purpose of specifying the obligations and responsibilities of each party for the implementation of Part 2 of the Project including the human and material resources (including two field technicians, a procurement assistant, and an environmental and social assistant) to be made available, in particular the designation of a focal point and the recruitment of additional staff at MAEPE-RH.

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.6: No later than two (2) months after the Effective Date, the Recipient shall establish the MAU in form and substance, and on terms of reference, all satisfactory to the Association.

Sections and Description

Schedule 2, Section I.A.7: No later than two (2) months after the Effective Date, the Recipient shall establish the the Food Stock and Fund Management Unit (FFU) in form an substance, and on terms of reference, all satisfactory to the Association.



Sections and Description

Schedule 2, Section I.E.8: Not later than two (2) months after the Effective Date, the Recipient shall prepare, consult upon, adopt and disclose the Environmental and Social Management Framework and the Stakeholder Engagement Plan; both in form and substance satisfactory to the Association.

Conditions

Type	Financing source	Description
Effectiveness	IBRD/IDA	The Project Implementation Unit (PIU) has been established under the MASS, in form and substance satisfactory to the Association, including adequate resources and staffing with terms of reference and qualification satisfactory to the Association, including: a coordinator, a monitoring and evaluation specialist, a communication specialist, a procurement specialist, a financial management specialist, an environmental and social safeguard specialist, and a grievance redress mechanism specialist.
Effectiveness	IBRD/IDA	The Recipient has prepared and adopted in form and substance acceptable to the Association, the Project Implementation Manual (PIM) referred to in Section I.B. of Schedule 2 to the Financing Agreement.
Disbursement	IBRD/IDA	Notwithstanding the provisions of Part A of Schedule 2 Section III, no withdrawal shall be made: (a) for payments made prior to the Signature Date; or (b) under Category (2) until the Recipient has adopted the Food Shortage Preparedness Fund Management Manual (FFM) in form and substance satisfactory to the Association for the carrying out of Parts 1.2(a) and 1.3. of the Project. (c) under Category (3) until the Recipient has confirmed to the Association that a Food Security Crisis has occurred or is imminent, as evidenced in form and substance satisfactory to the Association.



I. CONTEXTE STRATEGIQUE

A. Contexte du pays

1. **Djibouti est un petit pays à revenu moyen inférieur qui occupe une position géopolitique et commerciale stratégique dans la Corne de l'Afrique et le Golfe d'Aden.** Djibouti a surmonté un violent conflit civil au début des années 1990 grâce à un accord négocié de paix et de partage du pouvoir entre les principaux groupes ethniques du pays. Depuis, le pays jouit des dividendes de la paix et connaît une croissance économique régulière rendue possible par l'afflux de capitaux étrangers dans les secteurs du transport et de la logistique, ainsi que par les frais de location des bases militaires étrangères. Le pays est situé à proximité de certaines voies de navigation les plus fréquentées au monde, contrôlant l'accès à la mer Rouge et à l'océan Indien. Il sert de centre clé de ravitaillement, de transbordement et de principal port maritime pour les importations et les exportations vers les pays voisins que sont l'Éthiopie, la Somalie et le Yémen. Par conséquent, un important flux de marchandises passe par le port de Djibouti pour approvisionner la région, mais le marché djiboutien ne représente à lui seul qu'environ 2 pourcent du flux total.

2. **Les effets combinés de la guerre en Ukraine, de la pandémie de COVID-19, du conflit en Éthiopie et de la sécheresse actuelle ont entraîné une détérioration de la situation économique du pays qui pourrait encore s'aggraver dans les mois à venir.** L'économie djiboutienne a été durement touchée par la pandémie de 2020, la croissance du PIB ayant chuté de 5,5 pourcent en 2019 à 1,2 pourcent en 2020. La reprise économique qui a débuté au quatrième trimestre de 2020 et s'est poursuivie au cours du second semestre de 2021 a été freinée par une baisse de la demande éthiopienne de services logistiques au cours du second semestre de 2021. La croissance du PIB a atteint 4,8 pourcent en 2021, soit 1,5 points de moins que le niveau prévu avant la guerre en Éthiopie et plus de 0,7 points de moins que le niveau d'avant la pandémie. La croissance devrait se ralentir pour atteindre 3,6 pourcent en 2022, en raison des répercussions de la crise en Éthiopie et de la guerre en Ukraine. Cette baisse de l'activité économique, combinée à la grave sécheresse des dernières années, réduit directement le pouvoir d'achat des consommateurs et l'accessibilité des produits alimentaires, menaçant ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. En outre, la sécheresse actuelle a de graves répercussions sur la disponibilité de l'eau et les productions végétales et d'élevage, par conséquent, sur les revenus des ménages en milieu rural.

3. **Les crises multiples qu'affrontent le pays exerce une pression sur les comptes budgétaires et extérieurs.** La pandémie de COVID-19 et le conflit en Éthiopie voisine ont déjà exacerbé les pressions budgétaires, car les recettes totales de l'État ont chuté de 4,1 pourcent du PIB pour atteindre environ 19,4 pourcent du PIB en 2021 et devraient continuer à baisser à moyen terme. En outre, si le ratio de la dette extérieure au PIB était en baisse, passant de 71,2 pourcent du PIB en 69,8 à 69,8 pourcent en 2019, il a rebondi à 75,6 pourcent en 2020, principalement en raison du financement extérieur destiné à soutenir la riposte à la COVID-19 et de la contraction du PIB. Des pressions budgétaires sont susceptibles d'apparaître à moyen terme, en raison de nouvelles exonérations fiscales visant à soutenir la production locale d'huile de cuisson, et de la poursuite des allègements fiscaux liés à la pandémie. En tant qu'importateur net d'aliments et d'énergie, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine sont susceptibles d'influer sur le compte extérieur de Djibouti en raison de factures d'importation plus élevées. La hausse des prix des produits de base et l'augmentation des coûts du fret maritime, qui reflètent les tensions dans la chaîne d'approvisionnement, entraînent une aggravation significative de la balance courante extérieure, qui devrait passer d'un excédent confortable en 2020 et 21 à un déficit en 2022 et 23.

4. **La pauvreté touche une personne sur six et est sujette à des disparités spatiales.** Selon l'évaluation de la pauvreté de 2019, réalisée à partir des données de l'enquête sur les ménages de 2017, 17 pourcent de la population



vivait dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1,90 de dollars US par jour (en termes de parité de pouvoir d'achat de 2011). La répartition régionale montre que l'extrême pauvreté est de 10 pourcent à Djibouti-ville, 23 pourcent à Ali Sabieh, 28 pourcent à Arta, 35 pourcent à Obock, 51 pourcent à Dikhil et 61 pourcent à Tadjourah. Le coefficient de Gini de Djibouti, estimé à 0,451¹ en 2012, est passé à 0,416 en 2017. Le pays était classé 71e sur 95 pays en 2015 en termes d'inégalités. Par rapport à Djibouti-ville, où se concentrent les activités économiques, le reste du pays est caractérisé par des différences marquées de niveau de bien-être entre les zones urbaines et rurales. Par exemple, à Tadjourah, localité qui enregistre le taux d'extrême pauvreté le plus élevé, les ménages du 90e centile bénéficient de niveaux de consommation 8,2 fois plus élevés que ceux du 10e centile. On estime que le taux d'extrême pauvreté à Djibouti a augmenté pour atteindre 23 à 30 pourcent en 2020 (contre 15 pourcent en 2019) en raison de la pandémie et des pertes de revenus liées aux pertes d'emplois, aux chocs de prix, à la réduction de l'activité économique et à d'autres facteurs.

5. La guerre en Ukraine a entraîné des répercussions soudaines sur les marchés céréaliers mondiaux et sur les prix des aliments, des carburants et des engrais, ce qui constitue des risques majeurs pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont de grands exportateurs de produits alimentaires (de céréales, surtout le blé, et d'huile comestible). La Fédération de Russie et la Biélorussie sont également parmi les plus grands exportateurs d'engrais au monde. L'arrêt soudain des exportations de ces produits de base essentiels a ajouté aux pressions immédiates sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier pour les pays dépendants des importations, comme Djibouti. La guerre a entraîné des perturbations sans précédent des exportations de céréales et d'huiles comestibles en provenance d'Ukraine et de la Fédération de Russie, avec des répercussions sur la logistique d'expédition au-delà de la région de la mer Noire ainsi que des hausses de prix des aliments. En mai 2022, l'ampleur des restrictions actuelles à l'exportation avait dépassé celle de la crise alimentaire de 2007/2008, touchant 17,3 pourcent du total des calories échangées dans le monde. Si les prix des céréales se sont quelque peu détendus au cours de l'été, les prix élevés et les perturbations du marché risquent de persister avec les incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine et pourraient entraîner une volatilité continue du marché. Les répercussions continueront de se faire sentir à mesure que les exportateurs et les importateurs s'adapteront aux perturbations de l'approvisionnement du marché et que certains exportateurs pourraient ralentir ou limiter leurs exportations à mesure que la crise se poursuit. Ces impacts seront particulièrement ressentis par les petits pays, comme Djibouti.

6. La grande vulnérabilité de Djibouti au changement climatique entraîne des risques supplémentaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Djibouti est l'un des pays les plus arides du monde et connaît actuellement des conditions de sécheresse causées par la hausse des températures saisonnières et l'insuffisance des pluies. En 2021, la température moyenne enregistrée à Djibouti a atteint sa valeur la plus élevée depuis 1981, avec une augmentation d'environ +3,7°C par rapport aux valeurs enregistrées pendant la période 1981-2021. Djibouti a connu des précipitations exceptionnellement faibles au cours des trois dernières années. En 2021, elles ont été inférieures à 145 mm dans la plupart des districts. Le manque de pluie au premier semestre 2022 et les fortes températures estivales, combinées à l'absence de pluies sur la majeure partie du territoire en 2021, ont fortement accentué la dégradation de la végétation et des pâturages et ont entraîné une baisse rapide du niveau des nappes phréatiques dans les puits et citernes traditionnels. De surcroît, les effets du changement climatique devraient à l'avenir accentuer la hausse des températures, l'aridité accrue, la diminution des précipitations et l'élévation du niveau de la mer. La hausse des températures devrait réduire l'humidité du sol, les réserves d'eau de surface et d'eau souterraine et accroître considérablement la désertification. L'augmentation de l'évapotranspiration et la diminution

¹ Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages / Indicateurs Sociaux (EDAM4-IS).



de l'humidité du sol qui en résulteront auront probablement un impact négatif sur la disponibilité de l'eau dans le pays, notamment pour l'usage humain mais aussi pour les activités agricoles et d'élevage.²

7. **Les réfugiés et leurs communautés d'accueil sont parmi les plus touchés par ces crises.** Djibouti est resté relativement pacifique dans la région instable de la Corne de l'Afrique, mais il continue à faire face à des défis sécuritaires et économiques dus à la guerre en Éthiopie et au choc commercial qui en découle, à l'augmentation des dépenses de sécurité ainsi que des dépenses sociales visant à faire face à la COVID-19 et l'afflux de réfugiés. En effet, Djibouti accueille environ 35 000 personnes déplacées internes, dont plus de 23 000 réfugiés et 11 000 demandeurs d'asile. Il enregistre un afflux accru de réfugiés et de migrants de près de 8 pourcent depuis janvier 2021.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

8. **La sécurité alimentaire de Djibouti est fortement exposée aux risques globaux sur les marchés internationaux (disponibilité des aliments et fluctuations des prix) tels que les impacts de la guerre en Ukraine et du conflit en Éthiopie voisine et au changement climatique, telle que la grave sécheresse qui a touché le pays ces dernières années.** La guerre en Ukraine a provoqué un choc majeur sur les marchés mondiaux des produits alimentaires, des carburants et des engrais, ce qui a fait grimper les prix et pourrait contribuer à une nouvelle augmentation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Djibouti satisfait jusqu'à 90 pourcent de ses besoins alimentaires par des importations, car la production agricole et animale nationale ne peut couvrir que 10 pourcent de ses besoins de consommation. Le pays dépend exclusivement des importations pour satisfaire sa demande intérieure de blé et de produits à base de blé. Si les importations directes de Djibouti en provenance d'Ukraine sont faibles, le pays importe 60 pourcent de sa farine de blé de la Turquie, qui achète 74 pourcent de son blé à la Fédération de Russie. En mars 2022, la Turquie a partiellement interdit l'exportation de farine de blé ainsi que de plusieurs autres produits alimentaires de base, rejoignant ainsi d'autres pays qui ont imposé des restrictions commerciales, ce qui a encore aggravé les perturbations du marché. D'autres pays importants dans le commerce mondial du blé (comme l'Inde) ont également décidé de restreindre leurs exportations. Le conflit dans le pays voisin, l'Éthiopie, a également fait payer un lourd tribut à l'économie djiboutienne, avec des effets ressentis par les ménages à travers la réduction des activités économiques liées au port de Djibouti, la baisse du commerce transfrontalier et de la disponibilité des aliments, entraînant ainsi une augmentation des prix de ces aliments. En outre, la sécheresse actuelle dans la Corne de l'Afrique a des effets dévastateurs sur le cheptel et les nappes phréatiques de Djibouti, ce qui contribue à la détérioration de la sécurité alimentaire du pays, surtout dans les zones rurales.

9. **Pour la première fois depuis 2011, les prix des produits alimentaires, en particulier ceux du blé, de l'huile végétale, des fruits et légumes ont augmenté de manière significative en 2022.** Au cours du mois de juin 2022, l'indice des prix à la consommation de Djibouti a augmenté de 6,0 pourcent par rapport au mois précédent, principalement en raison d'une hausse des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (tableau 1). Le niveau général des prix à la consommation a augmenté de 8,5 pourcent en glissement trimestriel, et l'inflation calculée en glissement annuel a été de 11,5 pourcent. Les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ont enregistré une hausse de 13,1 pourcent par rapport au mois précédent. En outre, les prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ont enregistré une augmentation de 19,7 pourcent en glissement trimestriel et une augmentation de 25,6 pourcent au cours des douze derniers mois.

²<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/djibouti#:~:text=Djibouti%20is%20considered%20highly%20vulnerable,precipitation%20and%20rising%20sea%20levels>.



10. **L'augmentation des prix des produits alimentaires et les perturbations potentielles des importations alimentaires ont récemment suscité des inquiétudes au sein de la population djiboutienne.** L'éventualité d'une pénurie alimentaire et la flambée soudaine des prix des denrées alimentaires sur les marchés nationaux ont suscité des inquiétudes parmi la population qui craint une poursuite de la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, certaines boulangeries ont fermé au motif que le gouvernement n'avait pas autorisé une augmentation du prix du pain. Les tendances inflationnistes ont exercé une pression sur le bien-être des ménages ainsi que sur les secteurs productifs et ont affecté les pauvres et les couches vulnérables de manière disproportionnée. Cela a incité le Gouvernement djiboutien non seulement à rechercher immédiatement des solutions de court terme pour gérer les tensions sur les marchés alimentaires nationaux, mais aussi à mettre en place un système durable qui permettrait d'atténuer les risques d'insécurité alimentaire.

Tableau 1 : Augmentation des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées depuis 2020

	June 2020-21	June 2021-22
Rice Belam (25 kg)	1,7%	13,4%
Tomatoes (1 Kg)	-14,9%	132,5%
Onions (1 Kg)	-48,3%	63,3%
Milk powder (2,5 Kg) COWS	-16,5%	36,3%
Sugar (50 Kg)	10,8%	24,9%
Wheat flour (25 Kg)	8,5%	18,1%
Edible oil (5L)	27,2%	45,0%

Source : Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD)

11. **Il existe six produits alimentaires de base, d'importance stratégique pour Djibouti, à savoir la farine de blé, le riz, le sucre, les pâtes, le lait en poudre et l'huile végétale.** Ces produits représentent plus de 75 pourcent de l'apport calorique quotidien total des Djiboutiens (le sucre y contribue pour 19 pourcent, le riz pour 17 pourcent, la farine de blé pour 16 pourcent, l'huile végétale pour 15 pourcent et les pâtes alimentaires pour 8 pourcent). Le pays consomme en moyenne 1 950 tonnes de pâtes, 1 250 tonnes de riz et 2 930 tonnes de sucre par mois. A Djibouti, le sucre fait partie intégrante de la diète alimentaire ; il constitue un apport énergétique crucial, particulièrement pour les populations rurales. De même, les pâtes et le riz sont consommés quotidiennement. Étant donné que ces produits constituent une grande partie du panier de la ménagère, le gouvernement exonère les importateurs privés du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe à l'importation sur ces produits, ce qui lui permet de surveiller étroitement les prix à l'importation et, à son tour, de fixer des marges de prix pour ces produits à vendre sur les marchés nationaux. Le respect de ces marges de prix fixes est régulièrement vérifié par le Ministère du Commerce et du Tourisme (MCT).

12. **Le risque de pénurie et de hausse des prix des produits alimentaires de base dépend de plusieurs facteurs.** Étant donné que le nombre d'exportateurs mondiaux de riz est relativement limité, tout événement défavorable dans les pays de production du riz pourrait entraîner des pénuries et des hausses de prix substantielles sur les marchés internationaux. Bien que le nombre de producteurs mondiaux de farine de blé et de sucre soit important, se traduisant par un risque modéré de pénurie ou de volatilité des prix pour ces produits, la guerre en Ukraine a montré l'effet potentiel de crises imprévues sur les prix mondiaux. En outre, des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents pourraient potentiellement entraîner des pénuries et des augmentations de prix substantielles à



l'avenir. Étant donné que le nombre de producteurs mondiaux de blé dur, l'intrant des pâtes, est relativement limité et que seules quelques sociétés commerciales spécialisées sont actives sur le marché, les risques liés à la disponibilité et aux prix peuvent être considérés comme élevés. Le marché du lait en poudre présente un risque modéré de pénurie, mais les risques liés aux prix pourraient être considérés comme élevés en raison des coûts élevés de modification du processus de production et de la réticence potentielle des producteurs à passer d'une production à forte valeur ajoutée (produits laitiers frais) à des produits laitiers à plus faible valeur ajoutée, tels que le lait en poudre.

13. **Malgré la forte dépendance du pays à l'égard des marchés alimentaires mondiaux, le Gouvernement de Djibouti (GdD) ne dispose d'aucun système pour suivre les tendances mondiales du commerce alimentaire et évaluer la disponibilité des principaux produits de base sur les marchés nationaux** Il est donc difficile pour lui de prévoir les pénuries alimentaires et de formuler une réponse rapide aux éventuelles crises alimentaires. Alors que le MCT recueille mensuellement des données sur les prix et la consommation alimentaires pour le marché national, il y a un besoin urgent d'analyse systématique des marchés internationaux de produits agricoles et marchés de référence, y compris les marchés à terme et les marchés Spot ainsi que des données connexes (coûts de transformation, fret maritime). Une base de données spécifique sur ces marchés ainsi que des modèles d'analyse adéquats sont nécessaires pour soutenir les approches de gestion des risques. Par ailleurs, une analyse détaillée du marché national est également nécessaire, notamment le suivi des stocks privés pour évaluer le risque de pénurie alimentaire.

14. **Le commerce des produits alimentaires est entièrement libéralisé, les importations, le stockage et la distribution étant entièrement gérés par le secteur privé.** Il existe un réseau de grossistes, de semi-grossistes et de détaillants locaux impliqués dans le cycle complet du commerce, la plupart d'entre eux louant ou possédant des installations de stockage. Le pays dispose de bonnes installations de stockage, même si leur qualité est variable selon les opérateurs avec parfois des risques d'inondation. Les durées de stockage maximal des produits alimentaires sont variables selon les types de produits, mais la farine de blé n'est actuellement stockée que pendant un mois du fait de conditions peu favorables.

15. **La sécurité alimentaire de Djibouti est fortement exposée aux risques liés au changement climatique et aux événements climatiques défavorables, notamment la sécheresse qui a de graves répercussions sur la disponibilité de l'eau, les productions animales et végétales et, par conséquent, les revenus des ménages.** Le 13 février 2021, le Gouvernement djiboutien a émis, en collaboration avec la FAO, une alerte à la sécheresse dans le pays, citant des niveaux d'eau souterraine très bas et une détérioration de la végétation et des pâturages suite à l'absence de pluies au cours des trois dernières années et aux températures record. La réduction de la disponibilité de l'eau a déjà entraîné l'assèchement des points d'eau (citernes, réservoirs à ciel ouvert, oueds, etc.) et un taux de remplissage des puits inférieur à 50 pourcent du niveau considéré comme normal pour Djibouti. De plus, de nombreux points d'eau nécessitent des réparations, qui sont généralement entravées par le manque d'équipement nécessaire. Les cultures maraîchères ont été affectées par le manque d'eau, ce qui a contraint la majorité des agriculteurs à réduire leurs parcelles cette année. Les ressources en bétail de Djibouti sont importantes (petits ruminants essentiellement) car environ 60 pourcent de la population en dépends comme source de subsistance. On estime à 1 million le nombre de têtes d'ovins et de caprins et à 300 000 le nombre de bovins dans le pays.³ Selon l'édition d'avril 2022 du rapport du Système de Suivi de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (FSNMS) réalisé par le Programme Alimentaire Mondial

³IGAD, Avril 2022

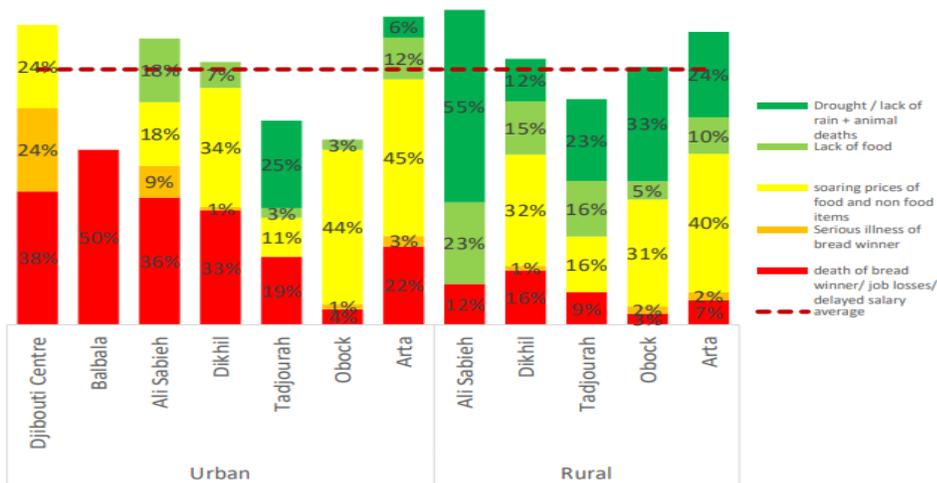
<https://www.igad.int/programs/95-icpald/1342-validation-of-djibouti-livestock-development-fund-ldf-report-undertaken#:~:text=Djibouti's%20livestock%20resources%20are%20important,300%20cattle%20in%20the%20country>



(PAM) et l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) à l'échelle nationale à Djibouti (zones rurales et urbaines), la sécheresse constitue le principal choc subi par les ménages des zones rurales (Figure 1).⁴ La sécheresse dans les zones rurales a eu un impact sur les moyens de subsistance agricoles et pastoraux dans tout le pays, et 22 pourcent des ménages ruraux ont indiqué que le nombre de têtes de bétail qu'ils possèdent actuellement a diminué par rapport à la même période l'année dernière⁵. Il s'agit d'une préoccupation sérieuse, l'élevage étant le principal atout du segment le plus pauvre de la population, et un indicateur de stratégies d'adaptation négatives.

16. **Le pays dispose d'une faible capacité institutionnelle de gestion des risques, particulièrement en matière de sécurité alimentaire, y compris les risques climatiques.** Il n'existe pas de système d'alerte sur les risques alimentaires et sur les impacts du changement climatique, ce qui compromet considérablement la capacité de Djibouti à répondre aux signaux pré-crise. Il n'existe pas de plan national d'intervention d'urgence qui permettrait une réponse concertée des institutions locales et internationales en cas d'événements défavorables à la situation alimentaire du pays. L'augmentation attendue d'événements climatiques extrêmes dans le pays (sécheresse, mais aussi forte intensité des précipitations) nécessite d'accroître la capacité à gérer ces risques, notamment par la mise en place d'un système de prévision et de gestion efficace. En revanche, le pays dispose d'un Fonds National de Solidarité pour faire face à des événements imprévus affectant la population ; la gestion de ce Fonds est supervisée par un Comité Interministériel placé sous l'autorité du Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités, MASS).

Figure 1 : Chocs subis par les ménages au cours des six derniers mois (en février 2022)



17. **Les effets combinés des perturbations du marché, de la hausse des prix et de la sécheresse ont un impact négatif sur le pouvoir d'achat des consommateurs et réduisent par conséquent leur accès économique à la nourriture, menaçant davantage la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.** Les perturbations du marché international, l'inflation et l'augmentation des prix des produits alimentaires, couplées à la réduction des revenus due

⁴ En mars 2022, le Ministère de l'Agriculture, conjointement avec la FAO, a établi un rapport d'évaluation de la sécheresse en cours ainsi qu'un plan d'action conjoncturel pour y répondre.

⁵ WFP, Drought Impact in Djibouti, Issue 1, en date du 3 mars 2022.



à la baisse de la production et de la productivité de l'agriculture et de l'élevage, ainsi qu'à la réduction de l'activité économique, affecteront fortement la population la plus pauvre de Djibouti, qui consacre en moyenne 77 pourcent de ses revenus aux produits alimentaires⁶. L'édition d'avril 2022 du rapport du FSNMS à Djibouti révèle qu'en février 2022, le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire grave et modérée en milieu rural a augmenté de 10 pourcent par rapport à janvier 2020. L'insécurité alimentaire modérée et grave touche actuellement 37,1 pourcent de la population rurale et 9,7 pourcent des citadins dans les cinq régions, soit environ 124 359 personnes. La dernière analyse de l'IPC (qui ne tient pas compte des effets de la guerre en Ukraine) estime que le nombre de personnes en situation de crise ou d'insécurité alimentaire plus grave (IPC3+) passera, entre juillet et décembre 2022, de 131 997 (127 074 dans l'IPC3 et 4 923 dans l'IPC4) à 192 189, soit 16 pourcent de la population totale - dont 179 799 dans l'IPC3 (15 pourcent de la population) et 12 390 (1 pourcent de la population) dans l'IPC4. En raison de la guerre en Ukraine, on s'attend à ce qu'un nombre encore plus important de personnes se trouvent dans des conditions IPC3+ à Djibouti.

18. 18. La Vision 2035 du Gouvernement djiboutien reconnaît l'importance d'une approche à long terme, orientée vers le développement, pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population djiboutienne. Dans cette stratégie, le Gouvernement djiboutien souligne l'importance d'assurer la disponibilité de produits alimentaires pour sa population afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays et, marque aussi l'importance du rôle du secteur privé dans ce contexte. Le MASS a été chargé de coordonner la réponse du pays à la crise de la sécurité alimentaire. Le projet d'urgence en réponse à la crise de la sécurité alimentaire (PURCSA) proposé vise à : (i) constituer un petit stock physique de quelques produits alimentaires de base et un fonds de préparation aux pénuries alimentaires, adapté pour éviter la thésaurisation mais suffisant pour assurer la disponibilité des produits alimentaires de base dans un contexte de perturbation du marché ainsi que du transport ; (ii) fournir un soutien aux ménages les plus touchés par la sécheresse, notamment les agriculteurs et les éleveurs, afin d'améliorer leur accès à l'eau, de rétablir leurs moyens de subsistance et de renforcer leur résilience aux aléas climatiques ; et (iii) renforcer la capacité de Djibouti à faire face aux risques d'insécurité alimentaire à travers la mise en place de structures de veille et de gestion, ainsi que la formation du secteur public et de partenaires privés.

C. Pertinence par rapport aux objectifs supérieurs

19. Le projet est pleinement aligné sur le Cadre de Partenariat Pays (CPP) du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) pour les exercices 2022-2026 examiné par le Conseil d'administration le 23 septembre 2021, qui reconnaît la nécessité pour le GBM de rester flexible et de s'adapter aux événements survenant dans une région volatile. L'intervention face à la crise de la sécurité alimentaire imminente à Djibouti concorde bien avec l'accent mis par le CPP sur le renforcement des services de base pour améliorer l'accès, la qualité et l'inclusion, tout en accroissant la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Le CPP est pleinement aligné sur la stratégie à moyen terme du Gouvernement djiboutien, intitulée « Institutions - - Connectivité - Inclusion » pour la période 2020-2024, qui constitue la deuxième phase de la mise en œuvre de la Vision 2035 pour Djibouti. Cette stratégie vise à soutenir la reprise post-pandémique en : (i) renforçant les institutions publiques afin d'améliorer la prestation de services et la stabilité macroéconomique ; (ii) mettant en œuvre des réformes structurelles pour améliorer la connectivité et tirer parti de l'intégration régionale dans les domaines de la logistique, de l'eau, de l'énergie, des télécoms/TIC et des transports ; et (iii) renforçant l'inclusion sociale et économique.

⁶ <https://www.wfpusa.org/countries/djibouti/>



20. **Le projet s'inscrit dans l'approche globale du GBM pour faire face à la crise de la sécurité alimentaire mondiale qui découle de la guerre en Ukraine.** Il est conforme à la « Réponse du Groupe de la Banque mondiale aux répercussions globales de la guerre en Ukraine - Proposition de feuille de route » du 12 avril 2022, en particulier en ce qui concerne la réponse à court terme proposée pour soutenir les populations touchées par les répercussions de la guerre, notamment les hausses des prix des produits alimentaires et des carburants, et d'autres impacts économiques et sociaux. En outre, les critères de la Banque pour le financement des importations alimentaires ont été appliqués au projet, tels qu'exposés dans la description ci-dessous.

21. **Le projet s'inscrit également dans la réponse la plus récente du GdD aux multiples crises que connaît le pays.** Suite aux inquiétudes suscitées par l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires et des carburants ainsi qu'aux effets de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, le gouvernement a présenté le 24 mars 2022 les grandes lignes d'un plan d'action national pour « *sauver le pays des répercussions économiques négatives de la crise internationale actuelle causée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine* ». Ce plan vise à protéger la population djiboutienne de la flambée des prix, notamment des produits de première nécessité, et à garantir l'acquisition du kérosène et du diesel.

22. **Le projet complète le Projet d'urgence de protection sociale en réponse à la crise de la sécurité alimentaire (SPECRP, P178992), qui a été approuvé en juin 2022.** Le SPECRP, qui est financé par le guichet IDA 19 Mécanisme de Réponse aux Crises - Dispositif de Financement Précoce (CRW-ERF) vise à fournir des transferts monétaires aux ménages ciblés à travers un filet de sécurité⁷ et à renforcer les mécanismes de protection sociale adaptatifs pour répondre aux futures crises. Comme l'exige le CRW-ERF, il est demandé au Gouvernement djiboutien de préparer un plan de préparation pour faire face à la crise de la sécurité alimentaire, et le SPECRP en est aux premières étapes de sa préparation⁸. Le PURCSA complète le soutien de la Banque au Gouvernement de Djibouti par une allocation de 20 millions de dollars US, tirée du guichet IDA20 CRW-ERF. Le PURCSA est préparé en application du paragraphe 12 de la section III de la politique de la Banque : financement de projets d'investissement (IPF - Situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité), y compris l'application de procédures abrégées et la publication différée des instruments du cadre environnemental et social (CES) au stade de la mise en œuvre du projet. La raison pour laquelle le PURCSA est traité selon les procédures abrégées est le besoin urgent d'une assistance pour faire face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire à Djibouti due à la combinaison de facteurs que sont : (a) les perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire nées de la guerre en Ukraine et leur impact sur l'augmentation des prix alimentaires mondiaux ; et (b) la grave sécheresse qui affecte l'accès à l'eau et les moyens de subsistance des ménages vulnérables en milieu rural.

23. **Le projet soutient les objectifs de Djibouti en matière de climat et de développement, conformément à ses engagements climatiques de Paris et au plan d'action sur le changement climatique du GBM pour les exercices 2021-2025.** Djibouti a soumis sa contribution déterminée au niveau national (CDN) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2016, afin de soutenir les efforts du pays visant à atteindre ses objectifs de développement économique, réduire sa vulnérabilité à la sécheresse, protéger le pays contre la hausse du niveau des mers, améliorer l'accès à l'eau, protéger la biodiversité et renforcer la résilience des populations rurales. Des événements défavorables ont exacerbé l'afflux de réfugiés de la région à Djibouti, exerçant ainsi une pression supplémentaire sur les fragiles moyens de subsistance du pays, et aggravant les vulnérabilités au changement

⁷ Djibouti dispose d'un système de filet de sécurité opérationnel sous la responsabilité du Ministère des Affaires sociales et des Solidarités, visant actuellement à assurer progressivement une couverture nationale de la population la plus pauvre et la plus vulnérable du pays.

⁸ Le PURCSA indique la même exigence, sachant qu'un seul plan d'action doit être préparé.



climatique. Les activités du projet soutiendront les efforts d'adaptation de Djibouti en mettant en place des mécanismes pour faire face à l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire par le biais de : (a) la création d'un fonds d'urgence destiné à la préparation de stocks alimentaires et à l'anticipation de la pénurie alimentaire dans le cadre de la composante 1 ; et b) le renforcement de la résilience du pays à la sécheresse dans le cadre de la composante 2.

Genre

24. **Le projet veillera particulièrement à la réduction des écarts affectant les femmes pour leur représentation dans les structures de décision et pour la propriété du cheptel d'élevage.** Pour la distribution des intrants et du bétail, des comités régionaux seront mis en place par le *Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche et de l'Élevage, chargé des Ressources Hydrauliques (MAEPE-RH)* dans chacune des cinq régions du pays. Ils seront présidés par le Président du Conseil régional ou par son représentant et comprendront des représentants de la préfecture, de la sous-préfecture, des communautés, de la société civile, des associations de femmes et des sous-directions du MAEPE-RH. Un dispositif adéquat couvrira la zone péri-urbaine de Djibouti-ville. Un dispositif adéquat couvrira la zone péri-urbaine de Djibouti-ville. Ils seront présidés par le Président du Conseil régional ou par son représentant et comprendront des représentants de la préfecture, de la sous-préfecture, des communautés, de la société civile, des associations de femmes et des sous-directions du MAEPE-RH. En général, des barrières sociales et religieuses entraînent une faible participation des femmes des communautés à ces comités régionaux, de l'ordre de 10 pourcent. Puisque ces comités régionaux seront chargés de valider la liste des bénéficiaires et des intrants distribués à chaque bénéficiaire, l'absence de femmes reflète une exclusion importante des femmes du processus de prise de décision⁹. Pour réduire l'écart entre les sexes dans la prise de décision sur les ressources et la représentation dans les organes de décision, le projet visera à assurer la représentation des femmes à hauteur de 30 pourcent dans les comités régionaux mis en place par le projet. Cette représentation des femmes devrait se traduire par une distribution plus équitable des intrants agricoles et du bétail et, à terme, par de meilleures conditions de vie pour les femmes. En outre, le projet visera à assurer au minimum la représentation des femmes à hauteur de 30 pourcent dans les autres comités impliqués dans la mise en œuvre du projet. Cette activité spécifique sera mesurée par un indicateur de résultats dédié dénommé « Pourcentage de femmes dans les comités régionaux ».

25. **Les pertes de bétail et de production sont généralement ressenties plus durement par les femmes.** La propriété des petits ruminants (ovins et caprins) à Djibouti est inégalement répartie. En outre, les pertes de bétail et de production affectent généralement les femmes plus fortement que les hommes et il existe une disparité entre les sexes dans la capacité à se remettre des chocs et à rester propriétaire de bétail à Djibouti. Le projet prévoit de distribuer 10.000 têtes de petits ruminants (caprins, ovins) à 2.000 ménages. Pour contribuer à réduire la disparité susmentionnée entre les sexes, le projet veillera à ce que 60 % (6 000 têtes) des animaux distribués aillent à des ménages dirigés par des femmes (définies comme étant célibataires, divorcées, veuves, abandonnées ou prenant soin de leur mari handicapé). Cette activité spécifique sera mesurée par un indicateur de résultats dédié dénommé « Part des petits ruminants reçus par les ménages dirigés par des femmes ».

Mobilisation citoyenne

⁹ Données du Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux (PRODERMO) et du Projet de réponse d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin (PROLUC, P173702). Sur la base des enseignements tirés de l'expérience de Djibouti, la fixation de quotas dans les comités régionaux a permis d'accroître la participation des femmes.



26. **Le projet déploiera une série de mécanismes de mobilisation citoyenne pendant sa mise en œuvre afin de s'assurer que les bénéficiaires sont en mesure d'apporter leur contribution et de formuler leurs observations concernant les processus, les progrès et les résultats du projet.** Le projet mènera des consultations approfondies avec les bénéficiaires dans les cinq régions et dans la zone péri-urbaine de Djibouti-ville, avant, pendant et après la mise en œuvre de l'activité par le biais des comités régionaux qui représentent les plateformes inclusives (y compris la société civile) pour la prise de décision locale sur la distribution des actifs et des intrants agricoles. Au moins deux séries d'entretiens qualitatifs seront menées avant et pendant la mise en œuvre du projet par chaque comité régional dans le but de recevoir un retour des bénéficiaires sur leurs besoins spécifiques puis sur leur satisfaction quant à la mise en œuvre des activités. Les résultats serviront à élaborer des plans d'actions assortis d'un calendrier de mise en œuvre qui permettront de suivre les observations formulées par les bénéficiaires et les solutions apportées. En outre, le projet mènera : (i) une enquête initiale auprès des populations rurales cibles pour établir la situation de référence de leurs actifs agricoles ainsi que de leur accès à l'eau et aux intrants ; et (ii) une enquête finale sur la satisfaction des bénéficiaires des soutiens du projet. Les bénéficiaires de formation seront systématiquement sollicités pour faire part de leur niveau de satisfaction. De plus, les populations pourront adresser leurs questions, suggestions et plaintes éventuelles à travers le mécanisme de règlement des plaintes établi par le projet (voir section V).

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

Enoncé de l'ODP

27. L'objectif de développement du projet est de contribuer à atténuer les risques d'insécurité alimentaire liés aux chocs d'approvisionnement alimentaire et à la sécheresse.

Indicateurs relatifs à l'ODP

28. Les indicateurs relatifs à l'ODP sont les suivants :

- Unité d'analyse des marchés alimentaires mise en place et faisant rapport chaque mois (nombre de rapports mensuels) ;
- Approvisionnement et reconstitution du stock alimentaire d'urgence pour répondre à une crise de sécurité alimentaire (nombre de tonnes métriques de vivres stockées)
- Ménages affectés bénéficiant d'infrastructures hydrauliques améliorées pour rétablir leurs moyens de subsistance (nombre de ménages) ;
- Ménages affectés ayant reçu des actifs et/ou des intrants pour l'agriculture et/ou des intrants pour l'élevage afin de rétablir leurs moyens de subsistance (nombre de ménages).

B. Composantes du projet

29. Les filtres et critères-clés suivants ont été appliqués pour la conception du projet, en tenant compte de la nature exceptionnelle de la réponse d'urgence proposée par la Banque dans le contexte du cumul des crises touchant Djibouti :



- **Le pays a connu une importante perturbation de l'approvisionnement alimentaire.** Djibouti a connu de fortes augmentations des prix des produits alimentaires de base en raison de la combinaison de la guerre en Ukraine, des conflits en Éthiopie voisine et de la sécheresse, ce qui a entraîné des frustrations au sein de la population et renforcé les inquiétudes quant à d'éventuelles pénuries alimentaires. Par conséquent, le Gouvernement djiboutien cherche à assurer la disponibilité, dans le pays, d'un niveau minimum de produits alimentaires de base comme l'un des instruments visant à renforcer sa capacité à résister à de futurs chocs d'approvisionnement alimentaire. Le projet ne comprendra pas de financement rétroactif.
- **Le projet vise uniquement à constituer des stocks alimentaires aux niveaux minimums requis.** Le stock d'urgence de produits alimentaires de base sera constitué au strict niveau minimum requis correspondant à un mois de consommation. Cela permettra au pays de combler les éventuels cas de pénurie alimentaire et donc de minimiser les impacts socio-économiques liés à la perturbation des circuits d'importation, d'atténuer les hausses de prix potentielles et de garantir la sécurité alimentaire à court terme.
- **Le projet est raisonnablement susceptible d'assurer l'accès à la nourriture à des conditions abordables pour les plus vulnérables.** Si une crise alimentaire se déclare et que la décision de libérer le stock alimentaire d'urgence est prise, une partie de la réserve alimentaire sera utilisée à des fins humanitaires pour être distribuée (selon les critères du MASS) directement aux plus pauvres et aux plus vulnérables, y compris les réfugiés. Le reste de la réserve alimentaire garantira la disponibilité de produits de base plus largement sur le marché national. L'atténuation de l'accroissement des prix qui en découlerait aura un effet particulièrement positif pour les plus pauvres et les plus vulnérables, car ceux-ci consacrent en moyenne 77 pourcent de leurs revenus à l'alimentation. Ce projet complétera les activités mises en œuvre par le SPECRP (P178992).
- **Des mesures adéquates seront mises en place pour faire face au risque fiduciaire, à risque de corruption et pour optimiser l'efficacité.** Les achats de produits alimentaires dans le cadre du projet seront effectués en totale conformité avec le Règlement de passation des marchés de la Banque et la gestion financière du projet sera auditée. L'achat du stock initial des différents produits alimentaires sera échelonné sur les trois à six premiers mois de la mise en œuvre du projet ; le produit de la vente des denrées alimentaires sera versé sur un compte dédié ouvert dans une banque commerciale et sera utilisé selon les procédures de finances publiques du pays pour réapprovisionner le stock alimentaire d'urgence. La bonne supervision du stock alimentaire d'urgence sera assurée par l'unité de gestion du stock et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (UGSF), qui sera chargée de la mise en place d'un mécanisme complet de vérification, de sortie et de renouvellement du stock. Un manuel spécifique de gestion du stock et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (MGSF) détaillera les mécanismes opérationnels pour la gestion du stock, ainsi que pour le lancement et le suivi de la distribution des produits alimentaires aux grossistes et aux détaillants en cas de crise. Le projet mènera alors des enquêtes indépendantes sur le marché pour vérifier la disponibilité des produits dans les magasins des détaillants. Le MASS mettra en place des procédures formelles de règlement des plaintes.
- **Coordination étroite avec les partenaires.** Le projet sera étroitement coordonné avec les activités d'autres partenaires techniques et financiers, notamment le PAM pour la distribution de vivres aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la mise en place d'un système d'alerte sur la sécheresse.



- **Renforcement de la préparation et de la résilience aux crises alimentaires.** Le projet comprend un renforcement important des capacités du secteur public et du secteur privé et une assistance technique afin d'améliorer la résilience du pays à de futurs chocs d'approvisionnement. Cela concerne (i) le renforcement de la capacité de l'administration à anticiper les crises alimentaires et à fournir une réponse rapide, y compris la gestion d'un stock d'urgence de vivres, et (ii) le développement des compétences des deux secteurs, public et privé sur la gestion des risques liés aux prix.

30. **Le projet vise à aider le GdD à atténuer les multiples risques d'insécurité alimentaire auxquels le pays est confronté.** En particulier, le projet vise à atténuer non seulement les risques liés aux chocs d'approvisionnement alimentaire et à la volatilité des prix, mais aussi ceux liés au changement climatique, notamment à la sécheresse. Il procure des réponses d'urgence à court terme, comme la création d'un stock alimentaire et le soutien aux producteurs agricoles affectés par la sécheresse, mais il soutient aussi des mesures durables à plus long terme pour assurer une veille stratégique sur les marchés et sur le climat, et pour promouvoir la production alimentaire et la création de revenus en zone rurale. Les activités proposées dans le cadre du projet visent donc à se renforcer mutuellement. Le projet sera financé par un don de 20 millions de dollars US du CRW-ERF et mis en œuvre sur une période de trois ans. Le projet comprendra les trois composantes décrites ci-après :

31. **Composante 1 : atténuation des risques d'insécurité alimentaire liés aux chocs d'approvisionnement (13,5 millions de dollars US).** Cette composante vise à mettre en place des systèmes qui permettent au GdD d'atténuer les risques liés aux chocs d'approvisionnement alimentaire à l'avenir. Elle financera : (a) le renforcement des capacités en matière de gestion des risques, à travers (i) la mise en place et le développement des capacités de l'UAM et (ii) le renforcement des capacités des secteurs public et privé sur l'efficacité du marché, la gestion des risques de prix et les domaines connexes ; (b) la constitution d'un stock alimentaire d'urgence par (i) la constitution d'un petit stock tampon (équivalent à environ un mois de consommation) et (ii) la création et renforcement des capacités de l'UGSF ; et (c) la constitution d'un fonds de préparation aux pénuries alimentaires (FPP) pour l'achat de produits alimentaires de base pour compléter le stock alimentaire d'urgence.

32. **Sous-composante 1.1. Renforcement des capacités pour la gestion des risques (1,0 million de dollars US).** Le projet soutiendra : (a) la création, la formation, l'équipement et la dotation en personnel de l'UAM pour anticiper et rendre compte des chocs potentiels d'approvisionnement alimentaire et (b) le renforcement des capacités des secteurs public et privé en matière d'efficacité du marché, de gestion des risques de prix et de domaines et techniques connexes. L'UAM sera formée à l'analyse des marchés locaux et internationaux pour comprendre les signaux de pré-crise alimentaire et sera hébergée au MCT. La formation portera également sur les risques de gestion des prix (hausse de prix) liés au changement climatique et à ses impacts. Elle échangera régulièrement avec le secteur privé, et particulièrement la Chambre de Commerce, sur les tendances et les conditions du marché, l'état des stocks nationaux et d'autres informations pertinentes sur le marché, et elle intégrera ces considérations dans ses analyses. Cette analyse permettra au GdD d'anticiper sa réponse aux crises et contribuera ainsi à renforcer la résilience du pays aux risques liés au marché et au climat. L'UAM rendra compte de ses conclusions et recommandations au Comité de pilotage du projet (COPIL). Sur la base de son analyse et des déclencheurs prédéfinis, l'UAM conseillera notamment le Comité de pilotage sur la libération partielle ou totale du stock alimentaire d'urgence (voir sous-composante 1.2), ainsi que sur l'utilisation du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (voir sous-composante 1.3). D'ici la revue à mi-parcours du projet, une structure hiérarchique qui pourra être plus durablement suivie par l'UAM après la clôture du projet sera identifiée, y compris potentiellement par le biais du Fonds de solidarité nationale sous l'autorité du MASS. Ce mécanisme sera mis en place d'ici la fin de la mise en œuvre du projet.



33. Cette sous-composante vise également à : (i) fournir une formation au secteur public sur l'analyse de l'efficacité du marché, y compris la transmission des prix, les pouvoirs et les collusions potentielles sur les marchés, ainsi que les instruments et stratégies de gestion et de suivi des risques liés aux prix ; et (ii) développer les compétences du secteur privé en matière de gestion des prix afin de réduire la volatilité des prix intérieurs et de limiter les hausses de prix (liées au changement climatique, aux conflits, aux pandémies, etc).

34. **Sous-composante 1.2. Constitution d'un stock alimentaire d'urgence (7,5 millions de dollars US).** Cette composante contribuera à (a) la constitution d'un stock alimentaire d'urgence qui permettra au GdD de répondre à d'éventuelles pénuries alimentaires et de réduire les effets négatifs de ces pénuries et leur impact direct sur les populations pauvres et (b) la création, la formation, l'équipement, la dotation en personnel et l'assistance technique fourni à l'UGSF au MASS. La constitution du stock alimentaire d'urgence se concentrera sur certains produits alimentaires de base à Djibouti. En ce qui concerne le stock alimentaire d'urgence (voir (a) ci-dessus), les activités suivantes seront financées : (i) l'achat de produits alimentaires de base que sont le riz (1 250 tonnes), les pâtes (1 950 tonnes) et le sucre (500 tonnes)¹⁰, pour couvrir les besoins de consommation pendant un mois pour le riz et les pâtes et pendant une semaine pour le sucre ; (ii) les coûts de transport, de stockage, de la rotation et distribution pour les produits achetés jusqu'à ce qu'ils soient vendus au secteur privé par le GdD ou, le cas échéant, distribués aux populations les plus pauvres et vulnérables, y compris les réfugiés. En ce qui concerne l'UGSF, les activités suivantes seront financées : la création, la formation, l'équipement, la dotation en personnel et l'assistance technique à l'UGSF pour : (i) la gestion du stock, y compris l'achat et la vente des produits alimentaires sélectionnés ainsi que pour le lancement et le suivi de la distribution des produits alimentaires en cas de crise et (ii) la gestion du fonds de préparation aux pénuries alimentaires créé dans le cadre de la sous-composante 1.3. L'établissement du stock alimentaire d'urgence fournira également à Djibouti un mécanisme d'adaptation au climat dans le cas où la production agricole est affectée par la sécheresse ou les inondations. L'AUM travaillera étroitement et échangera régulièrement avec l'UGSF et fournira des conseils dans la gestion du stock alimentaire. Les activités de stockage viseront à assurer l'efficacité énergétique afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique. Les termes et mécanismes à suivre pour l'achat, le stockage et la distribution des produits alimentaires en cas de crise (y compris les chocs climatiques, les conflits, les pandémies, etc.) seront stipulés dans les accords-cadres signés entre le gouvernement et les importateurs/sociétés de logistique. Pendant l'exécution du projet, le GdD fera en sorte que le stock alimentaire d'urgence et ses outils de gestion (UGSF, ressources financières dédiées) reposent sur un dispositif légal.

35. **En cas de pénurie alimentaire sur les marchés nationaux, la distribution des produits alimentaires sera effectuée soit par le secteur privé sur le marché, soit par le MASS à destination des populations pauvres et vulnérables. Les produits de la vente des aliments seront utilisés par le GdD pour la reconstitution du stock alimentaire.** La majeure partie du stock d'urgence sera vendue au (et distribué par le) secteur privé, bénéficiant ainsi à une plus grande partie de la population. Le secteur privé s'appuiera sur son propre réseau local pour vendre et distribuer les produits alimentaires. Une partie de la réserve alimentaire sera distribuée par le MASS grâce à ses canaux habituels et selon des critères spécifiques d'évaluation de la vulnérabilité pour s'assurer qu'en temps de crise, la nourriture atteint en priorité les plus pauvres et les vulnérables, y compris les réfugiés. Les critères déclenchant le recours au stock alimentaire d'urgence seront indiqués dans le manuel d'exécution du projet (MEP). Le GdD adoptera un Manuel spécifique pour la gestion, la rotation et la vente du stock alimentaire ainsi que pour la gestion du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (voir sous-composante 1.3) par l'UGSF. Les produits de la vente seront transférés sur un compte ouvert dans une banque commerciale et seront affectés à la reconstitution du stock. Tandis

¹⁰ Voir l'annexe 5 pour les critères de sélection appliqués pour le choix des produits alimentaires achetés dans le cadre du projet.



que les denrées alimentaires seront vendues par le secteur privé aux prix du marché, les fluctuations des prix et la distribution de denrées alimentaires aux plus pauvres et vulnérables, pourraient ne pas permettre le GdD de rétablir le stock alimentaire à son niveau initial. Le GdD pourra alors utiliser le fonds de préparation aux pénuries alimentaires pour couvrir le différentiel nécessaire à la reconstitution du stock (voir sous-composante 1.3). Pendant l'exécution du projet, le GdD fera en sorte que le financement du différentiel pour la reconstitution du stock alimentaire d'urgence soit intégré au budget national du pays éventuellement à travers les ressources du Fonds National de Solidarité.

36. En l'absence de pénurie alimentaire, l'UGSF fait tourner le stock alimentaire en vendant les denrées au secteur privé de manière régulière et bien avant leur date de péremption. Les produits de ces ventes seront aussi versés sur le compte de la banque commerciale et seront utilisés pour reconstituer le stock. Alors que les bénéfices réalisés sur les ventes pourraient être utilisés pour acheter des quantités supplémentaires de produits alimentaires, le GdD peut utiliser les ressources du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (voir sous-composante 1.3) pour couvrir le déficit financier éventuel dans la rotation du stock. Le GdD adoptera le Manuel de gestion du stock et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (MGSF) sur la gestion, la rotation et la distribution des stocks alimentaires et la gestion du fonds de préparation aux pénuries alimentaires par le MGSF.

37. Le MEP définira les modalités générales applicables à l'achat, le stockage et la distribution des produits alimentaires. Le MGSF établira les procédures détaillées de contrôle, de rotation et de déstockage des produits alimentaires. Le stock de produits alimentaires sera acheté par le biais des importateurs sélectionnés et des Accords-cadres seront signés entre le MASS et les importateurs/sociétés de logistiques. L'UAM recommandera la libération du stock alimentaire d'urgence sur le marché (suivant les déclencheurs établis), tandis que le COPIL approuvera la libération. Les contrats avec les opérateurs privés comprendront les clauses standard des directives de lutte contre la corruption (ACG) de la Banque mondiale. La vente des denrées mises sur le marché en cas de crise (y compris les chocs climatiques, les conflits, les pandémies, etc.) sera suivie grâce à un mécanisme de traçabilité supervisé par le MCT. L'équipe du MCT qui est en charge du contrôle du prix sur le marché local, mènera des enquêtes indépendantes de surveillance du marché pour vérifier la disponibilité des produits dans les magasins des détaillants, afin d'éviter les détournements et la contrebande.

38. Sous-composante 1.3. Création d'un fonds de préparation aux pénuries alimentaires (FPP) (5,0 millions de dollars US). Le projet réservera un FPP qui pourra servir à : (a) l'achat de produits alimentaires de base (riz, sucre, farine de blé, pâtes, lait en poudre ou huile végétale) en cas de pénurie alimentaire éventuelle ainsi que les coûts connexes de transport, de stockage de la rotation et distribution de ces produits ; et (b) couvrir les déficits financiers dans la reconstitution du stock alimentaire d'urgence établi dans le cadre de la sous-composante 1.2. Le décaissement du FPP pour l'achat de denrées alimentaires comme décrit au point (a) sera sujette à la confirmation écrite par le GdD à la Banque mondiale qu'une crise s'est produite ou est imminente. L'UAM recommandera l'utilisation du FPP sur la base de son analyse et des critères établis pour acheter des quantités supplémentaires de produits alimentaires (en plus de ceux achetés dans le cadre de la sous-composante 1.2). Le COPIL approuvera l'utilisation du FPP en déclarant une situation d'urgence, qui peut par exemple également provenir de risques et catastrophes d'origine climatique. Le COPIL fondera ses décisions sur les rapports réguliers et les recommandations reçus de l'UAM. La procédure à suivre pour l'achat de produits alimentaires à l'aide du FPP sera géré par l'UGSF. Le FPP est dimensionné pour permettre de financer l'achat de produits alimentaires pendant un mois supplémentaire. A l'occasion de la revue à mi-parcours du projet, une décision sera prise quant à la réaffectation partielle ou totale (restructuration) des ressources du FPP s'il y a lieu, sur la base des risques de sécurité alimentaire existants et des enseignements tirés de la première moitié de



mise en œuvre du projet. Les procédures de mobilisation du FPP seront décrites dans le MEP et le rôle de l'UGSF sera détaillé dans le Manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence.¹¹

39. Le stock physique de produits alimentaires de base sélectionnés (riz, pâtes et sucre) et le FPP permettraient de couvrir les besoins de consommation de quelques produits de base à Djibouti pour une période allant jusqu'à deux mois en cas de pénurie alimentaire. Le temps nécessaire à l'achat, au traitement et au transport de ces produits alimentaires du pays d'origine au port de Djibouti peut atteindre deux mois dans des conditions normales de marché. Ce dispositif permettra de combler le fossé entre achats et livraisons afin de disposer du temps nécessaire pour s'adapter aux conditions de crise à court terme, tout en recherchant des solutions appropriées à plus long terme (comme la localisation de nouveaux fournisseurs ou l'étude de substituts pour l'approvisionnement alimentaire).

40. Composante 2 : Atténuation des risques d'insécurité alimentaire liés à la sécheresse (5,0 millions de dollars US). L'objectif de cette composante est d'atténuer les risques d'insécurité alimentaire liés à la sécheresse. Le projet financera des activités visant à : (A) améliorer l'accès à l'eau, y compris la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, l'achat d'équipements pour la réparation des infrastructures hydrauliques, ainsi que l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des camions-citernes et des véhicules ; (b) la restauration des moyens de subsistance agricoles et pastoraux grâce à la fourniture d'intrants agricoles, de serres, d'actifs et d'intrants pour la production animale, ainsi qu'une assistance technique et une formation sur les pratiques et technologies résilientes au climat ; et (c) la conception d'un système d'alerte à la sécheresse, la préparation d'un plan de réponse rapide et l'opérationnalisation du système d'alerte à la sécheresse. Le projet comprend des activités agro-pastorales sélectionnées qui visent à soutenir l'adaptation de Djibouti au changement climatique à long terme. Les activités du projet seront mises en œuvre dans les cinq régions du pays et dans la zone péri-urbaine de Djibouti-ville, qui sont toutes touchées par la sécheresse. Les zones d'intervention seront définies sur la base des données disponibles, des évaluations effectuées lors des visites sur le terrain et des propositions reçues des Comités régionaux. Les modalités pratiques seront calquées sur l'expérience de projets antérieurs de la Banque mondiale (notamment, le PRODERMO¹² et le PROLUC) et précisées par le MEP

41. Sous-composante 2.1. Amélioration de l'accès à l'eau (1,9 millions de dollars US). En vue d'améliorer l'accès à l'eau des populations et à renforcer la résilience des ménages ruraux face à la sécheresse, le projet financera : (a) la réhabilitation des infrastructures hydrauliques d'accès à l'eau (par ex. citernes pour la consommation humaine, réservoirs d'eau à ciel ouvert pour le bétail et de petites retenues pour recharger les nappes phréatiques etc.) ; (b) l'acquisition d'équipements pour la réparation et l'entretien des infrastructures hydrauliques d'accès à l'eau ; (c) l'achat, l'exploitation et l'entretien des camions-citernes pour remplir les réservoirs souterrains asséchés en raison de l'absence de pluie ; et l'achat, l'exploitation et l'entretien de véhicules qui seront utilisés pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités de réhabilitation financées par le projet. Des normes de conception favorisant la résilience climatique seront appliquées pour la réhabilitation des infrastructures susvisées afin de renforcer l'adaptation au changement climatique. Sur la base d'une carte numérique existante indiquant la localisation de toutes les infrastructures d'eau à Djibouti, la sélection précise des infrastructures à réhabiliter suivra l'évaluation faite sur le terrain et les besoins exprimés par les Comités de pilotage locaux (CPL) et les Comités de gestion des points d'eau et du pâturage (CGEP) qui sont déjà en place.

¹¹ La création d'une facilité de financement du commerce a été examinée avec la SFI. Le caractère urgent actuel du projet ne permet pas la mise en place immédiate d'une telle facilité à court terme, mais le projet étudiera sa mise en place pendant sa mise en œuvre.

¹²Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux de Djibouti, P173702



42. **Sous-composante 2.2. Rétablir les moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs (2,7 millions de dollars US).** L'objectif de cette sous-composante est de soutenir les ménages d'agriculteurs et d'éleveurs touchés par la sécheresse à rétablir leurs actifs productifs et à lancer des activités d'adaptation au climat en vue d'une sécurité alimentaire durable. Le projet financera : i) des intrants agricoles, comprenant des semences, dont des variétés résistantes à la sécheresse, des engrais et du petit matériel (outillage, motopompes, etc) pour soutenir la production de cultures et de fourrages ; (ii) des petites serres équipées d'un système d'irrigation au goutte-à-goutte, qui contribueront à une augmentation de la production agricole et constitueront des moyens d'adaptation au changement climatique ; (iii) des actifs et intrants essentiels pour la production animale, notamment des petits ruminants (ovins et caprins)¹³ de races sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse, des aliments du bétail adaptés, des produits vétérinaires comme des déparasitants, des vitamines, des pierres à lécher, etc. ; et (iv) l'assistance technique et formation des agriculteurs et éleveurs en matière de pratiques et d'itinéraires techniques résilients au climat. Le MEP définira les modalités de distribution des intrants agricoles et du soutien à l'élevage. La sélection des bénéficiaires se fera sur la base d'une liste existante d'agriculteurs et d'éleveurs, en fonction de l'évaluation faite sur le terrain et des besoins exprimés par les Comités régionaux. Une priorité sera donnée aux femmes qui sont chef de ménage dans l'attribution des intrants¹⁴.

43. **Sous-composante 2.3. Assistance technique pour la mise en place d'un système d'alerte en cas de sécheresse et son opérationnalisation, ainsi que d'un plan de réponse rapide (0,4 million de dollars US).** La sécheresse étant un phénomène récurrent à Djibouti et son incidence devrait augmenter avec le changement climatique, il est essentiel de renforcer la résilience du pays face aux futurs épisodes. Le projet financera : (a) La conception d'un système d'alerte à la sécheresse et la préparation d'un plan de réponse rapide en cas de sécheresse ; (b) l'opérationnalisation du système d'alerte à la sécheresse basé au MAEPE-RH, y compris les logiciels, les ordinateurs, les ressources humaines, la formation, et la collecte de données. Cette assistance sera coordonnée avec l'appui de l'IGAD et de la FAO.

44. **Composante 3 : Gestion du projet et élaboration du Plan de préparation à la sécurité alimentaire (1,5 million de dollars US).** Le projet financera les activités liées à la gestion du projet et à sa mise en œuvre. Le PURCSA financera la création d'une Unité de gestion du projet (UGP) qui comprendra un coordinateur de projet, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un spécialiste de la communication, un spécialiste de la passation de marchés, un spécialiste de la gestion financière, un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales, un spécialiste du mécanisme de règlement des griefs, et du personnel supplémentaire si nécessaire. **En outre, pour les besoins de la composante 2, le projet financera deux techniciens basés en région, un assistant en sauvegardes environnementales et sociales et un assistant en passation des marchés qui seront basés au MAEPE-RH.** Le projet soutiendra également le GdD dans l'élaboration d'un Plan de préparation à la sécurité alimentaire qui doit être achevé dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du projet selon les termes du CRW-ERF.

C. Bénéficiaires du projet

45. Les bénéficiaires directs sont les suivants :

¹³ Pour favoriser la durabilité de l'opération, le MAEPE-RH examinera la possibilité de demander aux bénéficiaires de rétrocéder à des éleveurs voisins la première femelle issue du croisement des animaux reçus (F1). Cela sera précisé dans le MEP.

¹⁴ Etant donné que 30 pourcent des ménages sont dirigés par des femmes en zone rurale à Djibouti, le projet ciblera prioritairement 600 ménages dirigés par des femmes (30 pourcent de 2000 ménages) et fera en sorte que ces ménages reçoivent au moins 35 pourcent des animaux distribués, soit 3 500 animaux. En pratique, cela reviendra à ce que les ménages dirigés par des femmes reçoivent en moyenne un animal de plus que les ménages dirigés par des hommes.



- la population djiboutienne, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables (y compris les réfugiés) qui ne sont pas en mesure de se procurer les produits alimentaires de base.
- les ménages d'agriculteurs et d'éleveurs les plus touchés par la récente sécheresse ; et
- les acteurs des secteurs public et privé soutenus par le renforcement des capacités.

46. **Dans le cadre de la composante 1, le stock alimentaire servira à l'ensemble de la population, mais le projet veillera à toucher en priorité les plus pauvres et vulnérables, y compris les réfugiés, qui bénéficieront directement d'une partie du stock alimentaire d'urgence en cas de crise.** Cette composante renforcera également la capacité nationale à gérer les futures crises alimentaires. Les agences gouvernementales et les acteurs du secteur privé concernés bénéficieront également du développement de leurs capacités grâce au projet.

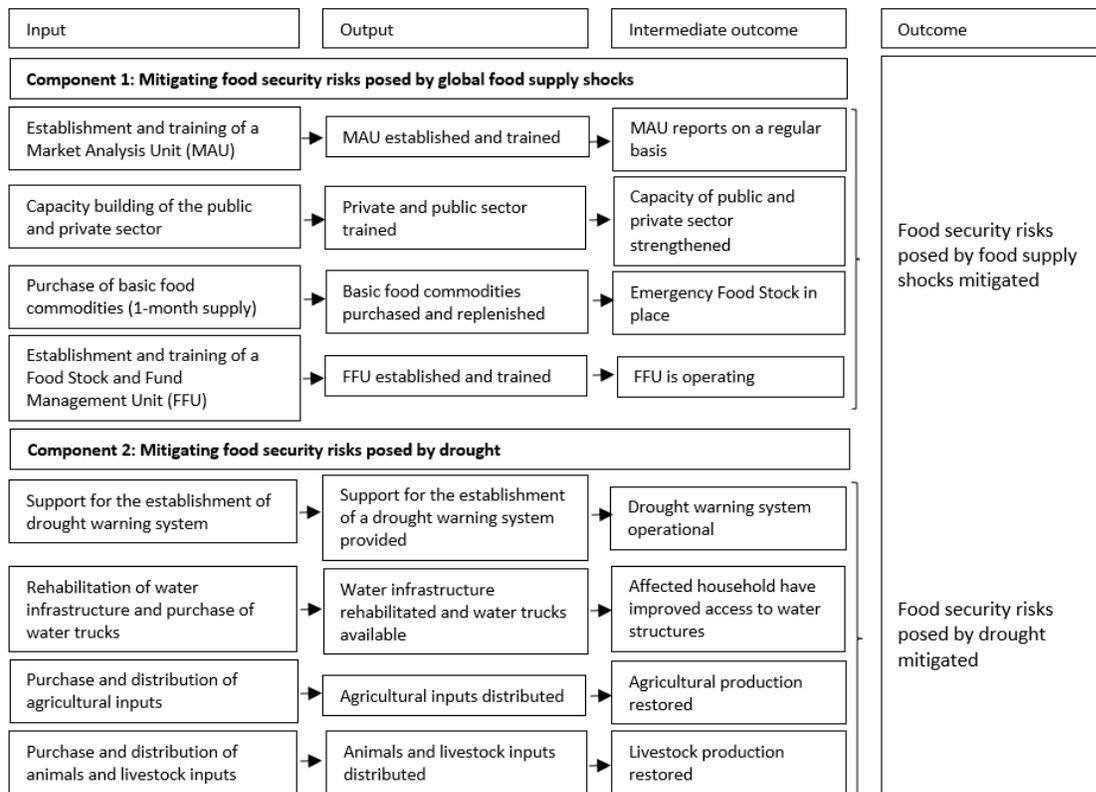
47. **Dans le cadre de la composante 2, le projet touchera les bénéficiaires directs dans les communautés rurales à travers le pays.** Les bénéficiaires sont les petits agriculteurs, les éleveurs de petit bétail, leurs familles et particulièrement les femmes. On estime qu'environ 8000 ménages, dont 6000 d'éleveurs et 2000 d'agriculteurs, résidant à Obock, Tadjourah, Dikhil, Arta, Ali-Sabieh et dans la périphérie de la ville de Djibouti bénéficieront directement du projet. Compte tenu de la taille moyenne de 6,2 personnes par ménage, le nombre total de bénéficiaires serait d'environ 50 000 personnes, soit près de 21 pourcent de la population rurale totale estimée à 240 000 personnes à Djibouti. Sur le nombre total de bénéficiaires, on estime à 21 000 le nombre de femmes (soit 42 pourcent) ; il est aussi estimé que les jeunes (moins de 35 ans) représenteront plus de la moitié des bénéficiaires.

D. Chaîne de résultats

48. La chaîne de résultats ci-dessous (Figure 2) fournit une théorie hiérarchique du changement qui illustre les composantes du projet et les principales activités, les produits et les résultats intermédiaires, ainsi que les résultats qui contribueront à la réalisation de l'objectif de développement du projet. Le projet soutiendra la mise en place d'un stock alimentaire d'urgence et d'un fonds de préparation aux pénuries alimentaires et permettra donc au GdD de répondre aux chocs potentiels d'approvisionnement alimentaire à court terme. Le projet vise également à renforcer la capacité des secteurs public et privé à anticiper les crises potentielles et à assurer une meilleure gestion des prix, renforçant ainsi la capacité du Gouvernement à atténuer les risques connexes à moyen et long terme. De même, tout en répondant à la nécessité pressante de rétablir les moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs touchés par la sécheresse, le projet vise également à soutenir la mise en place d'un système d'alerte à la sécheresse, renforçant ainsi la capacité du pays à répondre de manière appropriée à ce risque à moyen et long terme. Le projet part des principes que : (a) le secteur privé est prêt à s'engager avec le secteur public dans l'importation et dans le stockage d'une réserve alimentaire d'urgence, ainsi que pour la vente de ces denrées (rotation régulière du stock et distribution en cas de crise alimentaire) ; (b) les acteurs du secteur public formés aux signaux pré-crise et à la gestion des risques de prix utiliseront leurs connaissances pour alerter le COPIL et d'autres entités ; (c) les acteurs du secteur public formés à la gestion du stock alimentaire d'urgence utiliseront leurs connaissances pour entretenir la réserve alimentaire à long terme ; (d) les agriculteurs et les éleveurs adopteront les intrants agricoles, le bétail et le fourrage distribués ainsi que des pratiques et techniques d'agriculture intelligente face au climat ; et (e) les secteurs public et privés formés à la gestion des prix appliqueront ces outils.



Figure 2 : Théorie du changement



E. Justification de l'appui de la Banque et rôle des partenaires

49. **Éviter ou prévenir les crises et y apporter une réponse rapide fait partie du mandat de la Banque mondiale et le rôle de la sécurité alimentaire dans la prévention des crises est explicitement reconnu dans la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour la fragilité, les conflits et la violence (FCV) 2020-2025.** La conception du projet s'inspire des enseignements tirés du *Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (GFRP)* mis en œuvre lors de la crise alimentaire de 2008-2009. La Banque mondiale intervient également dans le secteur de l'agriculture et du développement rural à Djibouti depuis plus d'une décennie. Elle est comparativement bien placée pour répondre de ce point de vue et utilise la souplesse offerte par le paragraphe 12 de la Politique sur le financement des projets d'investissement et les procédures pertinentes relatives aux situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité (« Autres procédures : Proposition de financement de certaines dépenses dans le cadre du prêt - Section (3) Dépenses alimentaires »). En tant qu'institution financière dotée d'un mandat de reconstruction et



de développement, la participation de la Banque à la réponse à la crise de la sécurité alimentaire actuelle repose sur son avantage comparatif, motivé par une solide logique de continuité du développement et par l'accent mis sur un engagement soutenu et à long terme en faveur des systèmes nationaux, du renforcement des fonctions essentielles de l'État et du renforcement de la résilience ainsi que des capacités institutionnelles (conformément aux paragraphes 3 (a) et 8 de la Politique de la Banque - Coopération au développement et fragilité, conflit et violence). Le projet proposé a été conçu pour utiliser les canaux existants (secteurs public et privé) afin d'éviter de perturber et de déplacer le secteur privé.

50. Pour la mise en place d'un système d'alerte à la sécheresse, le projet sera étroitement coordonné avec d'autres partenaires au développement, notamment l'IGAD et la FAO. L'IGAD évalue actuellement les options de mise en place d'un système de préparation à la sécheresse pour Djibouti et la FAO possède une expérience substantielle en la matière dans des contextes similaires à celui de Djibouti. Le projet vise donc à travailler en étroite collaboration avec ces partenaires afin d'exploiter les connaissances déjà existantes et de proposer la meilleure approche pour Djibouti.

F. Enseignements tirés et pris en compte dans la conception du projet

51. **Le projet s'inspire des enseignements pertinents suivants tirés des réponses passées et actuelles du GBM aux crises alimentaires et nutritionnelles**, notamment le GFRP, ainsi que des enseignements tirés de l'engagement de la Banque dans l'agriculture et le développement rural à Djibouti et dans d'autres pays de la région :

- (a) Les enseignements tirés du Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux (PRODERMO) sous-tendent la conception de la composante 2. Plus précisément, l'accès à l'eau potable pour les humains et les animaux en réponse à la sécheresse est un puissant levier pour attirer l'intérêt des communautés rurales et établir la confiance avec elles, et c'est aussi une condition préalable pour saisir un large éventail d'autres opportunités économiques. De telles interventions sont également essentielles dans le contexte du changement climatique à Djibouti.
- (b) *L'importance de trouver un équilibre entre la rapidité et le contrôle de la qualité* : le projet s'appuie généralement sur des systèmes existants et bien rodés en finançant des activités par le biais d'institutions ayant une expérience préalable et la capacité de préparer et de mettre en œuvre l'opération. Cela permet d'atténuer certains des risques potentiels liés aux aspects institutionnels, techniques et fiduciaires de l'opération proposée.
- (c) *Il est essentiel de veiller à ce que les plus vulnérables soient ciblés par les interventions d'urgence*. Dans le cadre de la composante 1, alors que le stock alimentaire servira à l'ensemble de la population, le projet veillera à toucher en priorité les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les réfugiés, qui bénéficieront directement d'une partie du stock alimentaire d'urgence. Dans le cadre de la composante 2, le projet touchera principalement les petits éleveurs et exploitants agricoles et les soutiendra en améliorant l'accès à l'eau, au bétail et aux intrants et équipements agricoles.
- (d) Il faut privilégier les *approches dites de « reconstruction en mieux » pour accroître la production alimentaire et renforcer la résilience* : le projet vise à trouver un équilibre entre la réponse à l'urgence et le renforcement de la résilience aux crises futures.

III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE



A. Dispositifs institutionnels et de mise en œuvre

52. **Pour le compte du GdD, le MASS aura la responsabilité de la coordination générale des activités du projet et accueillera l'UGP.** Le projet est complémentaire au Projet d'urgence de protection sociale en réponse à la crise de la sécurité alimentaire (SPECRP, P178992) qui a été mis en vigueur fin septembre 2022 pour fournir un appui aux efforts de réponse d'urgence du GdD. Le MASS assurera la supervision générale du projet et mettra en place une UGP. L'UGP relèvera du secrétariat Général du MASS et sera responsable de la gestion du projet, notamment de la passation des marchés, de la gestion financière, des sauvegardes environnementales et sociales, communication et du suivi et évaluation. En outre, pour les besoins de la composante 2, l'UGP comprendra deux techniciens basés en région, un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales et un assistant en passation des marchés qui seront basés au MAEPE-RH. Le comité de pilotage du projet (COFIL) mis en place et dirigé par le MASS pour le SPECRP sera élargi en incluant les Ministères clés du PURCSA, en particulier le MAEPE-RH, le MCT, le Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie, (MEFI) et le Ministère du budget ; le Comité de Pilotage fournira des orientations stratégiques pendant la mise en œuvre du projet.

53. **Le MASS et le MCT assureront la direction technique de la composante 1.** Un protocole d'accord sera signé entre le MASS et le MCT, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, précisant les obligations et responsabilités de chacune des parties, y compris les moyens humains et matériels à mettre à disposition, notamment la désignation d'un point focal et le recrutement de personnel au MCT pour l'UAM. L'UGSF, créée au sein du MASS, gèrera le stock alimentaire d'urgence ainsi que le fonds de préparation aux pénuries alimentaires et travaillera étroitement avec l'UAM. Un point focal nommé au sein de l'UAM échangera et conseillera régulièrement l'UAM dans la gestion du stock alimentaire. Des accords-cadres entre le MASS et les importateurs/sociétés logistiques retenus seront établis pour définir les rôles et les responsabilités de chaque partie, les exigences techniques et contractuelles pour l'achat, le stockage et la libération des produits alimentaires, les règles de tarification et les conditions de paiement, ainsi que les responsabilités des opérateurs locaux en cas d'avarie ou de perte de la réserve alimentaire. Pour être retenus, les opérateurs locaux devront répondre à des critères de qualification prédéfinis, en termes de conformité aux exigences d'éligibilité de la Banque mondiale ; le MEP précisera les critères et procédures de sélection. Pour les importateurs de produits alimentaires, par exemple, ces critères intégreront le nombre d'années d'activité dans le domaine de l'importation de produits alimentaires et le volume des importations annuelles de produits alimentaires. Les importateurs retenus s'approvisionneront en produits alimentaires de base par des pratiques de marché établies et acceptables pour la Banque mondiale. La distribution de nourriture aux plus pauvres et aux plus vulnérables (y compris les réfugiés) suivra les critères et les canaux de distribution établis par le MASS et sera menée en étroite collaboration avec le HCR et l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS). Le reste des produits alimentaires sera vendu au prix du marché par le secteur privé à travers ses réseaux établis.

54. **Le MAEPE-RH assurera la direction technique de la composante 2** Un protocole d'accord sera signé entre le MASS et le MAEPE-RH, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, précisant les obligations et responsabilités de chacune des parties, y compris les moyens humains et matériels à mettre à disposition, notamment la désignation d'un point focal et le recrutement de personnel au MAEPE-RH. Deux techniciens basés en région (Nord et Sud), un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales et un assistant en passation des marchés seront basés au MAEPE-RH. Voir la figure 3 pour un aperçu des modalités de mise en œuvre.

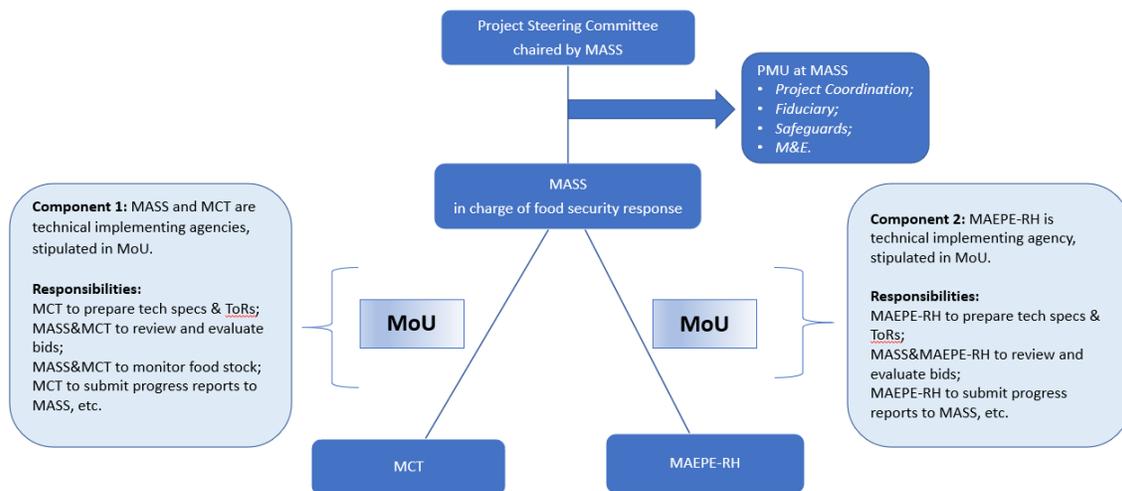
55. **Manuel d'exécution du projet (MEP).** L'adoption d'un MEP acceptable par la Banque mondiale est une condition d'entrée en vigueur du projet. Tout le personnel de l'UGP et des partenaires d'exécution travaillant sur leurs



composantes respectives sera formé aux mécanismes de mise en œuvre de la composante, à la délimitation des rôles et des responsabilités, aux mécanismes de suivi, de vérification et d'établissement de rapports afin de garantir que le projet atteigne ses objectifs de manière claire et transparente.

56. **Manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires** Un manuel séparé portant sur la gestion du stock alimentaire d'urgence guidera les procédures de l'UGSF. Il détaillera les mécanismes opérationnels pour la gestion du stock, ainsi que pour le lancement et le suivi de la distribution des produits alimentaires aux grossistes et aux détaillants en cas de crise. La constitution de l'Unité de gestion du stock alimentaire d'urgence et l'adoption du Manuel spécifique est une clause de décaissement du projet.

Figure 3 : Modalités de mise en œuvre



B. Modalités de suivi et d'évaluation des résultats

57. Les dispositifs de suivi et d'évaluation des résultats (S&E) du projet seront gérés par le MASS, qui s'attachera les services d'assistance technique de personnes physiques et morales selon les besoins et travaillera en étroite collaboration avec le MCT et le MAEPE-RH en vue du recueil des données. En tant que partie intégrante de la mise en œuvre du projet, le système de S&E fournira des résultats opportuns et fiables à la direction du projet pour faciliter une prise de décision éclairée. En plus d'être un outil de gestion important, le système de S&E sera une source précieuse d'apprentissage et un mécanisme de gestion des connaissances.

58. Les dispositifs de S&E comprendront un suivi régulier par le biais du cadre de résultats du projet et des évaluations des performances, selon ce qui est jugé approprié pour déterminer les progrès de la mise en œuvre, vérifier les résultats et les défis, ainsi que les recommandations visant à relever ces défis. Le cadre de résultats comprend des indicateurs permettant de vérifier les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement du projet, ainsi que des indicateurs intermédiaires permettant de suivre l'évolution de la mise en



œuvre de toutes les composantes du projet au cours de son cycle de vie. Les résultats seront présentés à la Banque dans des rapports d'avancement semestriels ainsi que dans la revue à mi-parcours (RMP) et dans les rapports finaux d'évaluation indépendante. Le projet mènera une revue à mi-parcours et une évaluation finale dès sa clôture, y compris une enquête de satisfaction des bénéficiaires.

59. Pendant la mise en œuvre du projet et dans le cadre de la composante 1, l'UGP et le MCT (à travers l'UGSF) contrôleront conjointement, sur une base mensuelle, l'état du stock alimentaire d'urgence afin d'en assurer l'intégrité. Des audits techniques seront commandés par le MCT pour s'assurer que la nourriture fournie est conforme à la quantité et à la qualité stipulées dans les contrats signés en collaboration avec le Laboratoire Nationale d'Analyse Alimentaire (LANAA). En outre, en cas de libération du stock de nourriture, le MCT surveillera la disponibilité de ces produits sur les marchés nationaux. Pour éviter l'accaparement par les élites dans le cadre de la composante 2, les bénéficiaires potentiels du soutien du projet seront identifiés conjointement par l'UGP avec les comités régionaux (et un dispositif adéquat pour la zone peri-urbaine de Djibouti-ville). Ces comités seront mis en place dans chacune des cinq régions du pays ; ils seront présidés par le Conseil régional et comprendront des représentants de la préfecture, de la sous-préfecture, des communautés, de la société civile, des associations de femmes et de la sous-direction du MAEPE-RH. Un dispositif adéquat couvrira la zone péri-urbaine de Djibouti-ville. Le MAEPE-RH rendra compte à l'UGP des résultats de l'exécution de la composante 2 à travers son point focal et les experts de l'UGP qui seront basés au MAEPE-RH.

C. Pérennisation

60. Le projet soutiendra le GdD dans l'achat, le stockage, la rotation ainsi que la distribution de produits alimentaires de base et appuiera tous les aspects opérationnels et techniques connexes. Grâce à ces activités, le projet contribuera donc de manière substantielle à tester, à mettre en place un système de stock alimentaire d'urgence et à renforcer les capacités du GdD pour rendre ce système opérationnel et durable. Comme le GdD veillera à maintenir et à réapprovisionner le stock alimentaire d'urgence à l'aide de fonds publics à l'avenir¹⁵ et que le projet fournira une assistance technique pour ancrer l'opération dans le système de gestion budgétaire et financière plus large du gouvernement, le projet devrait avoir un impact durable à long terme. En outre, la composante 1 soutiendra la mise en place d'une UAM afin d'anticiper, de signaler les chocs potentiels d'approvisionnement alimentaire et de fournir une formation aux secteurs public et privé sur le lissage des prix et les techniques de suivi qui bénéficieront au pays à long terme. La composante 1 soutiendra également la mise en place d'une UGSF pour la gestion du stock, ainsi que pour le lancement et le suivi de la distribution des produits alimentaires en cas de crise. Pendant l'exécution du projet, le GdD fera en sorte que le stock alimentaire d'urgence et ses outils de gestion et de reconstitution reposent sur un dispositif légal pérenne. Les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique s'inspireront des meilleures pratiques internationales, adaptées au contexte djiboutien.

61. En outre, le projet vise à rétablir les moyens de subsistance des populations rurales et la production alimentaire à court et moyen terme par un ensemble complet d'activités visant à rétablir l'accès à l'eau et à distribuer des actifs et des intrants pour l'agriculture et l'élevage, y compris la fourniture de petits ruminants. Grâce à ces activités, le projet contribuera de manière substantielle à assurer la poursuite des activités agro-pastorales en milieu rural. Le projet mettra un accent particulier sur les activités qui renforcent la capacité des bénéficiaires à s'adapter au changement climatique, notamment la formation aux techniques de résilience climatique et la distribution de races animales et de

¹⁵ Le Fonds de préparation à la pénurie alimentaire pourra y contribuer, dans un premier temps



variétés de semences résilientes au changement climatique. Le MEP veillera à ce que les critères de durabilité président aux choix des investissements et des procédures de mise en œuvre. En outre, le projet soutiendra la mise en place d'un système d'alerte à la sécheresse, renforçant la capacité du pays à anticiper des crises similaires à l'avenir et à prendre les mesures préventives nécessaires.

IV. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PROJET

A. Analyse technique, économique et financière

Analyse technique

62. **Pour répondre aux risques d'insécurité alimentaire liés aux chocs d'approvisionnement, le projet vise à mettre en place un système de stock alimentaire d'urgence, suivant une approche simple et ciblée.** L'achat, le stockage et la distribution des produits alimentaires de base seront assurés par le secteur privé et s'appuieront donc sur les systèmes existants. A cet effet, l'équipe de la Banque mondiale a procédé à une évaluation de la capacité du secteur privé djiboutien à importer, stocker et distribuer les produits alimentaires stratégiques achetés dans le cadre du projet. Des réunions ont eu lieu avec le MASS, la Chambre de Commerce et l'autorité portuaire/gestion de la zone franche, les principaux importateurs, les supermarchés (détenus par deux grands holdings) et les entreprises de logistique, y compris des visites des locaux commerciaux et d'entrepôts à Djibouti-ville et en zone franche. Selon les conclusions de cette évaluation, les importateurs du secteur privé ont la capacité adéquate d'importer, de stocker et de distribuer des produits alimentaires stratégiques. Leur volume d'importation varie de 5 à 50 conteneurs par mois, selon le produit, avec un chiffre d'affaires moyen de 5 à 30 millions de dollars américains dans le commerce de produits alimentaires stratégiques sur le marché djiboutien. Les importateurs bénéficient généralement d'économies d'échelle lorsqu'ils s'approvisionnent sur le marché régional, ce qui se traduit par une baisse des coûts. Les principaux importateurs effectuent un commerce important avec l'Éthiopie et utilisent les zones franches de Djibouti pour le stockage et le transit.

63. **Alors que les installations de stockage à Djibouti-ville varient, des installations de stockage bien entretenues existent et peuvent être utilisées pour le stockage des produits alimentaires achetés dans le cadre du projet.** La plupart des importateurs ont des entrepôts (loués ou détenus) à Djibouti pour stocker des produits destinés au marché djiboutien et ils louent également des espaces ou des entrepôts dans les zones franches pour stocker de plus grandes quantités ou d'autres marchandises destinées à l'Éthiopie. Les entrepôts hors zones franches, situés à l'intérieur de la ville de Djibouti, sont pour la plupart de mauvaise qualité, nécessitant une réhabilitation. Les produits sont empilés sur des palettes, avec une attention minimale à la lutte antiparasitaire, à la sécurité et aux conditions environnementales. En revanche, les entrepôts (loués par les importateurs et les sociétés de logistique) dans les différentes zones franches sont bien entretenus et, dans certains cas, conformes aux normes et aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES). Les entreprises de logistique ont même la capacité de stocker en stockage vertical dans des entrepôts réfrigérés ou à température contrôlée, ce qui pourrait augmenter la durée de stockage des différents produits alimentaires. Pour des quantités inférieures à 5000 tonnes, toutes les sociétés de logistique disposent d'espaces disponibles pour la sous-location.

64. **Pour répondre aux risques d'insécurité alimentaire liés à la sécheresse, le projet vise à rétablir les moyens de subsistance en adoptant des approches éprouvées axées sur des activités et des techniques intelligentes face au climat.** Les activités du projet sont axées sur les bénéficiaires et s'appuient sur les connaissances approfondies du MAEPE-RH en matière de réponse à des crises similaires ainsi que sur les projets de la Banque mondiale mis en œuvre



précédemment dans le secteur. Au-delà du soutien immédiat aux ménages d'agriculteurs et d'éleveurs, le projet vise à préparer le terrain pour la mise en place d'un système d'alerte à la sécheresse, en fournissant l'assistance technique nécessaire et en renforçant les capacités.

Analyse économique et financière

65. **Bénéfices quantifiables.** Les bénéfices quantifiables attendus du projet sont notamment : (a) l'accès au stock alimentaire d'urgence pour éviter les pénuries de produits de base et atténuer les hausses de prix en cas de chocs sur le marché (composante 1), (b) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation (sous-composante 2.1) et (c) l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs et des exploitants agricoles touchés par la sécheresse (sous-composante 2.2).

66. **Les bénéfices de la constitution d'un stock alimentaire d'urgence devraient être substantiels par rapport aux coûts encourus.** Les bénéfices à court terme seront obtenus par la prévention d'un choc dans la disponibilité des produits alimentaires de base, qui aurait un coût social et économique élevé, notamment des manifestations ou une réduction de l'activité économique. En soutenant un approvisionnement ininterrompu, le projet contribuera particulièrement à éviter les conséquences négatives potentielles des pénuries pour le segment le plus pauvre et le plus vulnérable de la population. En outre, la libération totale ou partielle des stocks alimentaires pourrait contribuer à réduire les hausses de prix et à prévenir les comportements spéculatifs du secteur privé. Les bénéfices à moyen terme résulteront de la mise en place d'un système de stocks alimentaires, impliquant l'achat, le stockage, la rotation et la distribution de produits alimentaires de base et du renforcement des capacités connexes qui permettront à Djibouti d'anticiper et de répondre de manière adéquate aux futurs chocs d'approvisionnement. Ces bénéfices peuvent être considérés comme substantiels, bien qu'il soit difficile de les quantifier. Le coût de la gestion d'un stock alimentaire d'urgence comprend le coût des produits alimentaires, ainsi que les coûts de stockage, de gestion et de distribution. Les coûts du stock alimentaire d'urgence peuvent donc être considérés comme minimes par rapport aux bénéfices obtenus.

67. **Estimation globale du rendement du projet proposé.** Compte tenu des flux de bénéfices et de coûts ci-dessus, le Taux de Rendement Economique (TRE) du scénario de base est estimé à 10.8 pourcent. La valeur économique actuelle nette (VEAN) du flux de bénéfices nets du projet, actualisée à 6 pourcent, s'élève à 2,7 millions de dollars US (l'AEF détaillée figure à l'annexe 4).

68. **Analyse des émissions de Gaz à Effet de Serre.** L'outil Ex-Act de la FAO a été utilisé pour l'évaluation ex ante de l'impact du projet sur les émissions de GES. Les résultats de l'analyse des GES indiquent que le montant du bilan carbone net total devrait se situer à 1 870 tCO₂-eq d'émissions atténuées par an en plein développement ou 37 395 tCO₂-eq sur toute la durée de vie du projet. Le TRE et la VEAN ont été calculés à l'aide du prix fictif estimé du carbone qui évoluera d'année en année selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone. Les résultats des scénarios avec un prix du carbone faible (à partir de 43 dollars US et évoluant au fil des ans), un prix du carbone élevé (à partir de 86 USD et évoluant au fil des ans) et sans carbone sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Analyse des GES

Indicateur	Scénario sans les bénéfices du carbone (cas de base)	Scénario du prix bas du carbone	Scénario du prix élevé du carbone
VEAN (en millions)	2,7	3,8	4,8



US\$)			
TRE	10,8%	12,6%	14,3%

B. Fiduciaire

Gestion financière

Aperçu des arrangements institutionnels

69. Le MASS sera l'agence d'exécution fiduciaire et le MCT et le MAEPE-RH sont les entités techniques de mise en œuvre. Le MASS est expérimenté dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque Mondiale, mais sa capacité devra être renforcée par l'UGP et l'assistance technique.

70. Le MASS sera responsable de la coordination générale et de la supervision des activités du projet, y compris la gestion fiduciaire, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques environnementaux et sociaux, le partage des connaissances et l'établissement de rapports, notamment les rapports financiers périodiques.

71. Le système de gestion financière (GF) du MASS a été évalué. L'objectif principal était de déterminer si les modalités de gestion financière : (a) sont capables d'enregistrer correctement et complètement toutes les transactions et tous les soldes relatifs au projet ; (b) facilitent la préparation à temps d'états financiers réguliers, précis et fiables ; (c) protègent les actifs du projet et (d) assurent le suivi et la protection des denrées alimentaires stockées dans les entrepôts ; et (v) font l'objet de dispositions d'audit acceptables pour la Banque. L'évaluation a respecté la politique et les directives de la Banque mondiale en matière de financement des investissements, ainsi que les principes d'évaluation de la gestion financière et de notation des risques.

72. Les dispositifs proposés pour la surveillance et la responsabilité du projet sont jugés acceptables, et le risque lié à la gestion financière est substantiel, après l'application des mesures d'atténuation des risques. Le risque de dommage ou de pertes des produits alimentaires et le risque du déficit du financement pour la reconstitution du stock des produits alimentaires sont les risques critiques. Le dispositif de gestion financière conçu pour atténuer les risques de GF consiste en: (a) la nomination d'un spécialiste de gestion financière et d'un comptable, au sein de l'UGP, (b) la préparation des procédures de GF, qui font partie du manuel d'exécution du projet, (c) la définition des procédures de gestion des stocks des produits alimentaires, (d) la préparation de rapports intérimaires de gestion financière, dans la forme convenue avec la Banque mondiale et (e) le recrutement d'un auditeur externe qualifié et expérimenté avec des termes de références acceptable pour la Banque mondiale et incluant la revue du stock physique des produits alimentaires et l'évaluation du système de contrôle interne pour les gestion; et (f) l'engagement citoyen (enquête citoyenne sur la disponibilité et la distribution des produits alimentaires). En outre, l'accord-cadre signé entre le MASS et les importateurs/ sociétés de logistique doit contenir des dispositions sur la responsabilité de ces opérateurs en cas d'avaries ou de pertes et sur les mesures contractuelles de compensation. Les critères de sélection des prestataires de service de stockage devront inclure l'existence d'un système robuste de contrôle interne pour le stockage, le suivi, la sauvegarde et la communication à temps sur l'état du stock. Finalement, le Gouvernement devra augmenter la réserve budgétaire pour financer le gap éventuel de financement pour la reconstitution du stock alimentaire, durant l'exécution du projet et étendre le mandat du Fond National de Solidarité pour gérer la réserve budgétaire en cas de crise alimentaire. Les détails de l'évaluation de la gestion financière figurent à l'annexe 2.



Passation de marchés

73. La passation des marchés se fera conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale applicable aux emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement pour les biens, les travaux, les services autres que des services de consultants et les services de consultant, daté de novembre 2020 (« Règlement de passation des marchés »). Le projet sera soumis aux « Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et subventions de l'IDA » de la Banque mondiale, du 15 octobre 2006, révisées en janvier 2011 et en date du 1er juillet 2016. Le projet utilisera le Système de Suivi Systématique des Transactions de Marchés Publics (STEP) pour planifier, enregistrer et suivre les transactions des marchés.

74. Les procédures de passation de marchés simplifiées pour les « situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité » décrites au paragraphe 12 de la section III de la Politique sur le Financement des Projets d'Investissement sont applicables à la passation de marchés pour les projets accélérés. Elles comprendront : (a) la sélection directe, le cas échéant ; (b) l'augmentation des seuils de demandes de devis ; et (c) la sélection de cabinets de conseil par la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants (CQS).

75. Le MASS sera l'agence d'exécution du projet, assurant la responsabilité fiduciaire complète du projet, tandis que le MCT et le MAEPE-RH assureront la supervision technique respectivement des composantes 1 et 2. Pour l'importation du riz, des pâtes et du sucre dans le cadre de la sous-composante 1.2 et pour l'achat de produits de base dans le cadre de la sous-composante 1.3, le MASS conclura des accords-cadres directs avec les importateurs/sociétés logistiques locaux qui respectent les conditions d'éligibilité de la Banque mondiale et répondent aux critères de qualification prédéfinis, notamment en termes de nombre d'années d'activité dans l'importation des produits alimentaires, de volume annuel de produits importés et des rapports d'audit sans réserve. Les importateurs retenus s'approvisionneront en produits alimentaires par des pratiques commerciales établies et acceptables pour la Banque mondiale, conformément au paragraphe 6.46 du Règlement de passation des marchés. Les principes directeurs, les procédures de passation de marchés, les conditions et la forme des contrats, acceptables pour la Banque mondiale, seront décrits dans le MEP et dans les accords-cadres qui seront signés entre le MASS et les importateurs/sociétés logistiques, y compris le modèle de contrat entre les importateurs et les fournisseurs. Ces principes incluent, entre autres, les éléments suivants :

- a. Les procédures de passation de marchés, les conditions et la forme des contrats doivent être conformes aux pratiques du marché, acceptables pour la Banque mondiale ;
- b. Veiller à ce que les importateurs et les fournisseurs respectent les conditions d'éligibilité de la Banque mondiale conformément aux paragraphes 3.21-3.24 du Règlement de passation des marchés et sont qualifiés. En cas de recours à des agents, la commission de l'agent devra également être communiquée. Les produits alimentaires doivent également provenir de pays d'origine éligibles ;
- c. Éviter les situations de conflit d'intérêts, conformément aux paragraphes 3.14-3.17 du Règlement en matière de passation de marchés, lors de l'attribution des marchés.
- d. Veiller à ce que l'importateur, le fournisseur et les agents respectent les directives de la Banque mondiale en matière de lutte contre la corruption, dans le processus de passation de marchés et pendant l'exécution du contrat.
- e. Supervision par le MASS du processus de passation de marchés devant être mené par les importateurs, à travers un examen et une approbation préalables des projets de contrats avec les fournisseurs des produits alimentaires sélectionnés. Le MASS s'assurera : (i) du respect des pratiques de passation de marchés et des conditions contractuelles admises, (ii) du respect des spécifications techniques du MASS



et du MCT, ainsi que (iii) du caractère raisonnable du prix par rapport aux prix du marché. Le MASS obtiendra de la Banque Mondiale qu'elle n'a pas d'objection pour le contrat conclu avec les importateurs locaux ;

- f. L'importateur ne doit pas signer de contrat avec les fournisseurs avant d'avoir obtenu par écrit du MASS l'autorisation de procéder à la signature du contrat ;
- g. Le paiement des aliments achetés/expédiés sera effectué par le MASS en dollars US directement aux fournisseurs, conformément aux conditions stipulées dans le contrat signé. Le paiement des frais d'importation des aliments est effectué par le MASS en dollars US directement aux importateurs ;
- h. Conserver tous les dossiers pertinents et autoriser les inspections et les audits du MASS, par l'intermédiaire de l'auditeur externe, et de la Banque mondiale, sur demande.

76. En raison de la guerre en Ukraine, les prix des produits alimentaires ont augmenté sur les marchés internationaux. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement dans le contexte de la volatilité des marchés, les importations de produits alimentaires consisteront en des achats multiples de la part des importateurs retenus. Ces importateurs prépareront et communiqueront au MASS un calendrier des achats prévus des produits sélectionnés. Chaque importateur demandera des devis, pour chaque achat prévu, à des fournisseurs internationaux de produits alimentaires éligibles et qualifiés ayant l'habitude de fournir du riz, des pâtes et du sucre de qualité et à temps. Le devis qui offre la meilleure combinaison de qualité, de prix, de calendrier de livraison et de coûts de stockage, le cas échéant, sera retenu et un projet de contrat avec le fournisseur retenu sera élaboré avec des conditions contractuelles acceptables pour la Banque mondiale.

77. *Les capacités du secteur privé pour l'importation et le stockage des produits alimentaires stratégiques.* Dans le cadre de l'évaluation du projet, un sondage de marché a été réalisé par la Banque pour comprendre (a) la capacité des acteurs du secteur privé à Djibouti à importer, stocker et distribuer des denrées alimentaires stratégiques et (b) leur intérêt pour une éventuelle participation à la mise en œuvre du projet avec le gouvernement de Djibouti. L'évaluation a conclu que la plupart des importateurs (7 interviewés) des produits alimentaires ciblés par le projet ont une longue expérience dans le commerce et des relations avec des fournisseurs internationaux depuis des décennies, des capacités techniques et financière suffisantes par rapport aux volumes prévus par le projet. Ces importateurs ont des entrepôts (en location ou en propriété) à Djibouti pour stocker les produits destinés au marché djiboutien, mais louent également des espaces ou des entrepôts dans les zones franches de Djibouti (par exemple à destination de l'Éthiopie). Compte tenu de la relation établie de longue date avec les fournisseurs, les modèles de contrat sont de simples bons de commande sans beaucoup de détails. Pour ce projet, le contrat doit inclure les spécifications et données contractuelles pertinentes, y compris la description de la marchandise, la qualité et toute spécification supplémentaire, la quantité et les conditions de livraison applicables, la période de livraison, le prix, les conditions de paiement et tout document supplémentaire pertinent. En ce qui concerne la volonté des importateurs de participer à l'achat et au stockage des produits alimentaires pour le compte du gouvernement, ils sont généralement prêts à y contribuer sur la base de dispositions contractuelles à négocier et incluses dans l'accord-cadre entre le MASS et les importateurs.

78. Une évaluation des risques et des capacités du MASS qui est l'agence d'exécution a aussi été réalisée par le personnel de la Banque. Bien que l'UGP du MASS ait l'expérience dans la mise en œuvre de projets suivant le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale, le MASS ne possède pas d'expérience dans l'achat, sur les marchés internationaux, des produits alimentaires à acquérir dans le cadre de la composante 1 et des produits agricoles à acquérir dans le cadre de la composante 2. Par le passé, l'achat de produits alimentaires a été effectué par des importateurs du secteur privé, conformément aux pratiques de marché établies, lesquels ont réussi à garantir un



approvisionnement continu en produits alimentaires aux prix du marché, par le biais de fournisseurs internationaux qualifiés. Les risques potentiels sont notamment la réexportation de produits alimentaires vers les pays voisins, leur thésaurisation pour la revente à des prix plus élevés et les fuites en aval après leur importation. En outre, il existe des risques de retards dans le traitement des passations de marchés en raison du faible seuil de contrôle (5 millions de FDJ équivalant à 0,028 million de dollars US) par la commission nationale des marchés publics et de l'attribution de contrats nécessitant des signatures multiples. Le risque lié à la passation des marchés est jugé élevé. Pour garantir que les fonds sont utilisés aux fins prévues et pour atténuer les risques liés à la passation des marchés et à l'intégrité, les mesures suivantes sont mises en place :

- a. Les procédures détaillées de passation de marchés, ainsi que les conditions et la forme du contrat, acceptables pour la Banque mondiale, seront décrites dans le MEP et dans les accords-cadres qui seront signés entre le MASS et les importateurs, ainsi que dans les contrats entre les importateurs et les fournisseurs ;
- b. La Banque mondiale examinera et approuvera les accords-cadres entre le MASS et les opérateurs retenus, avant leur signature ;
- c. Les contrats d'achat de produits alimentaires entre les importateurs et les fournisseurs seront soumis à l'examen préalable de la Banque mondiale. Le MASS sera chargé d'examiner et d'approuver les recommandations d'attribution/projets de contrats et de les soumettre à l'examen de la Banque mondiale par le biais du STEP ;
- d. Compte tenu de la volatilité des conditions du marché et du court délai de validité des offres, l'approbation des projets de contrats par le MASS et la Banque mondiale doit être effectuée rapidement selon les délais qui seront spécifiés dans le MEP ;
- e. Le paiement des produits alimentaires achetés/expédiés sera effectué par le MASS directement aux fournisseurs, conformément aux conditions stipulées dans le contrat signé ;
- f. Le MASS renforcera sa capacité de passation de marchés en recrutant du personnel complémentaire ;
- g. L'équipe de la Banque mondiale fournira une assistance étroite au personnel désigné du MASS pendant les étapes initiales de la mise en œuvre ;
- h. Des audits techniques seront commandés par le MCT pour s'assurer que les aliments fournis sont conformes à la quantité et à la qualité stipulées dans les contrats signés et pour contrôler la distribution des produits alimentaires en aval ;
- i. Le MASS doit conclure un arrangement avec la Commission nationale des marchés publics afin de donner la priorité aux achats de denrées alimentaires et de mener à bien l'ensemble du processus de passation de marchés, y compris l'approbation de la Commission, dans le court délai de validité des offres.

79. Les contrats de passation des marchés au titre de la composante 2 comprendront des petits travaux de réhabilitation (citernes souterraines, réservoirs à ciel ouvert et petites retenues pour recharger les nappes phréatiques), certains biens (camions-citernes, intrants/semences agricoles, outillage et petits équipements agricoles et d'élevage, petit bétail, produits vétérinaires) et des consultants pour l'assistance technique. Tous ces contrats sont de faible valeur (moins de 500 000 \$US par contrat) et peu complexes.

80. Stratégie de passation de marchés du projet au service du développement (PPSD). Le MASS élaborera une stratégie simplifiée de passation de marchés au service du développement (PPSD). Etant donné l'urgence de cette appui, la PPSD et le Plan de passation de marchés seront finalisés au cours des premières étapes de la mise en œuvre du projet. Les contrats d'achat de denrées alimentaires seront soumis à un examen préalable, les autres achats dans



le cadre du projet devraient être des achats de valeur relativement faible et seront principalement soumis à un examen a posteriori.

C. Politiques juridiques opérationnelles

	Triggered?
Projects on International Waterways OP 7.50	Yes
Projects in Disputed Areas OP 7.60	No

81. Le projet active l'OP 7.50 (Projets relatifs aux voies d'eau internationale) étant donné que les activités du projet utiliseront l'eau du réseau fleuve Awash/lac Abbe, du fleuve Weima et de l'aquifère Afar, qui sont considérés comme des voies navigables internationales conformément à la politique. Les activités du projet seront mises en œuvre dans tout le pays, en mettant l'accent sur les zones agricoles/rurales touchées par la sécheresse. Compte tenu de la petite échelle des investissements et de l'accent mis sur la réhabilitation des systèmes existants, les activités du projet ne modifieront pas de manière négative la qualité ou la quantité des flux d'eau vers les autres riverains et ne seront pas affecté par l'utilisation éventuelle de l'eau par les autres riverains. L'exception à l'obligation de notification prévue au paragraphe 7 (a) a été approuvée par le Vice-président Régional le 8 septembre 2022.

D. Environnement et social

82. Si le projet devrait avoir des effets positifs, notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des populations rurales grâce à l'augmentation de la production agricole et animale, ses activités comportent des risques environnementaux et sociaux importants.

83. Dans la composante 1, les risques environnementaux et sociaux pourraient inclure la perte de biodiversité due au commerce et les risques génériques associés aux opérations de transport et de stockage/déstockage de produits alimentaires (c'est-à-dire les risques liés aux mauvaises conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail, à la production de déchets). De mauvaises pratiques en matière de stockage et de santé et sécurité au travail peuvent accroître le risque d'explosion de poussières combustibles et d'inhalation de particules de poussière nuisibles à la santé des travailleurs chargés du stockage. Étant donné que les opérations de manutention des denrées alimentaires devraient être mineures et faire appel exclusivement à des entrepreneurs nationaux, le projet ne devrait pas entraîner un afflux important de main-d'œuvre. Les autres risques/impacts comprennent ceux liés au travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement parmi les importateurs/sociétés de logistiques.

84. Dans la composante 2, une variété de risques et d'impacts environnementaux et sociaux pourraient découler des activités proposées. Il s'agit notamment des risques et impacts environnementaux et sociaux pendant les activités de travaux de génie civil des infrastructures d'hydraulique rurale (par exemple, la pollution atmosphérique, sonore, aquatique et par les déchets) et la possibilité d'introduction de maladies animales à travers l'importation de bétail. Un autre risque majeur concerne l'accaparement par l'élite ou l'exclusion des groupes et individus défavorisés et vulnérables des bénéficiaires des intrants agricoles et d'élevage. Les autres risques/impacts sont ceux associés à la gestion des terres et de l'eau, l'utilisation et la production de déchets provenant de produits agrochimiques, la gestion



du fumier et des produits vétérinaires. La réhabilitation des petites retenues d'eau devrait avoir des effets négatifs limités sur les moyens de subsistance et l'activité économique dans les zones voisines, car les implantations à proximité des retenues sont limitées par le GdD.

85. Tous les travaux de génie civil entraînant l'acquisition de terres, la restriction de l'utilisation des terres ou de l'accès à celles-ci et la réinstallation involontaire seront exclus du financement et, à ce titre, la norme environnementale et sociale 5 (NESS) n'est pas jugée pertinente. Les risques d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel (EAS/HS) ont été examinés et évalués comme modérés. Le risque associé à l'exposition à la COVID-19 et à sa propagation a été identifié comme un risque transversal à toutes les activités du projet.

86. Pour gérer les risques environnementaux et sociaux susvisés des composantes 1 et 2, le MASS et le MAEPE-RH s'appuieront sur le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) existant, qui a été élaboré dans le cadre du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en cours (P173702) et communiqué le 17 décembre 2020, conformément aux lois en vigueur à Djibouti et aux exigences pertinentes du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Le CGES existant comprend déjà des dispositions et des exigences relatives à la réalisation de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) spécifiques à chaque site pour chaque sous-projet. Les PGES devront être élaborés et communiqués avant le début de tous les travaux de génie civil (c'est-à-dire les infrastructures d'eau). Le CGES existant inclut déjà l'EAS/HS, les procédures et mesures aléatoires des plans de santé et de sécurité au travail concernant les travaux de génie civil.

87. Le CGES mis à jour comprendra les mesures à mettre en œuvre par les services vétérinaires du MAEPE-RH pour contrôler les risques sanitaires liés à l'importation d'animaux. Une liste négative d'activités non éligibles au financement du projet, inclura les activités entraînant des impacts sur l'utilisation/acquisition de terres, la réinstallation involontaire, les risques et les impacts sur la biodiversité et le patrimoine culturel. Le CGES mis à jour se référera aux bonnes pratiques de l'industrie internationale, incluant les directives générales du GBM en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) et les directives ESS du GBM pour la production agricole. Le CGES mis à jour inclura les critères d'éligibilité pour les mesures de prévention de la COVID-19 conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé et de Djibouti, un plan de gestion des déchets mis à jour, ainsi que des mesures de santé et de sécurité au travail pour les activités de déchargement/chargement. Le CGES mis à jour inclura aussi les recommandations des examens E&S des installations de stockage existantes qui seront utilisées pour le stockage du riz, des pâtes et du sucre importés, afin d'identifier les lacunes entre les plans de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail existants et les actions mises en œuvre conformément aux lois nationales en vigueur par rapport aux exigences du CES et aux directives du GBM en matière d'ESS. Les termes de référence seront préparés par le Bénéficiaire et approuvés par la Banque avant la réalisation de ces examens, qui devraient inclure des mesures assorties de délais pour combler les lacunes, si nécessaire. Le CGES mis à jour comprendra des directives sur les spécifications environnementales, sociales, de santé et de sécurité pour la passation de marchés et les contrats avec les principaux fournisseurs de denrées alimentaires.

88. En outre, le MASS et le MAEPE-RH mettront à jour les procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) élaborées dans le cadre du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin (P173702), conformément aux lois pertinentes de Djibouti et à l'ESS2 de la Banque mondiale. Les exigences en matière de travail pour les entrepreneurs et les fournisseurs primaires seront également incluses dans les documents d'appel d'offres et leurs contrats. En plus du CGES et du Plan de gestion des déchets à préparer, le MASS et le MAEPE-RH ont élaboré un plan préliminaire de mobilisation des parties prenantes (PMPP préliminaire) qui comprend des dispositions concernant particulièrement



les communautés vulnérables et défavorisées afin d'assurer leur accès à l'information sur le projet et leur participation significative et effective au projet.

89. Le projet soutiendra une évaluation approfondie des systèmes publiques dans le cadre de son activité d'assistance technique afin d'approfondir les connaissances et de formuler des recommandations exploitables pour relever le défi de la sécurité alimentaire à Djibouti. Les domaines d'analyse et d'étude seront approfondis et sélectionnés au cours de la mise en œuvre du projet. Les activités d'assistance technique comprennent le renforcement de la capacité de réponse des systèmes publics nationaux et régionaux à divers chocs et facteurs de stress, leur permettant ainsi de contribuer à une meilleure résilience du système alimentaire. Toutes les recommandations issues des activités d'assistance technique seront examinées et évaluées quant à leurs impacts environnementaux et sociaux directs et indirects, et les interventions nécessaires seront conçues conformément au CES.

90. Comme le projet a été élaboré dans le cadre de procédures d'urgence, il a été convenu de différer la publication du CGES et des PGMOS jusqu'à deux mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet et avant le début des activités pertinentes de celui-ci. Le PMPP préliminaire et le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ont été approuvés et communiqués avant l'évaluation, ils seront mis à jour une fois les consultations avec les communautés locales menées. Le PMPP préliminaire est basé sur une première série de consultations qui ont eu lieu de juin à août 2022, et qui étaient limitées aux services et entités gouvernementales concernés. Au cours de cette première série de réunions, les domaines prioritaires du projet ont été discutés sans toutefois que les gouvernements locaux ou les communautés, qui seront affectés par le projet ou en bénéficieront, ne soient consultés. Ce PMPP préliminaire sera mis à jour avec de nouvelles consultations pour refléter les consultations avec les parties affectées et vulnérables dans les deux mois suivant la date d'entrée en vigueur du projet et avant le début des activités pertinentes de celui-ci.

V. SERVICE DE RÈGLEMENT DES PLAINTES

91. **Règlement des plaintes.** Les communautés et les individus qui s'estiment affectés négativement par un projet soutenu par la Banque mondiale peuvent soumettre leurs plaintes aux mécanismes de règlement des plaintes existants au niveau du projet ou au Service de règlement des plaintes (GRS) de la Banque. Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations liées au projet. Les communautés et les individus affectés par le projet peuvent soumettre leur plainte au Mécanisme indépendant de responsabilisation (AM) de la Banque. L'AM abrite le Panel d'inspection, qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait se produire suite à la non-conformité de la Banque à ses politiques et procédures, ainsi que le Service de résolution des litiges, qui offre aux communautés et aux emprunteurs la possibilité de traiter les plaintes par le biais de la résolution des litiges. Les plaintes peuvent être soumises à l'AM à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la direction de la Banque et après que cette dernière a eu la possibilité d'y répondre. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes au Service de règlement des plaintes de la Banque mondiale (GRS), veuillez visiter le site <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes au Mécanisme de responsabilisation de la Banque mondiale, veuillez visiter le site <https://accountability.worldbank.org>.

VI. PRINCIPAUX RISQUES



Tableau 3 : Outil d'évaluation des risques des activités systématiques (SORT)

Catégorie de risque	Evaluation
1. Politique et gouvernance	Modéré
2. Macroéconomique	Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
4. Conception technique du projet ou programme	Modéré
5. Capacité institutionnelle de mise en œuvre et de pérennisation	Substantiel
6. Fiduciaire	Élevé
7. Environnement et social	Substantiel
8. Parties prenantes	Modéré
9. Autres	
GLOBAL	Substantiel

92. Le risque global du projet est jugé substantiel. Les risques de trois des huit catégories sont jugés substantiels : il s'agit des risques macroéconomiques, de la capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité, et des sauvegardes environnementales et sociales. Les risques fiduciaires sont jugés élevés. Les principaux risques et les mesures d'atténuation sont décrits ci-dessous :

93. **Les risques macroéconomiques sont jugés substantiels.** Les effets combinés de la guerre en Ukraine, de la pandémie de COVID-19 et des répercussions du conflit en Éthiopie, ainsi que de la sécheresse actuelle, devraient aggraver les pressions budgétaires et sur les comptes extérieurs et pourraient entraîner une détérioration de la situation économique du pays dans un avenir proche. Le projet vise à atténuer certains de ces risques en constituant un stock alimentaire d'urgence et en mettant en place un fonds de préparation aux pénuries alimentaires qui garantira la disponibilité de produits alimentaires de base sélectionnés et donnera le temps nécessaire pour s'adapter à la crise tout en recherchant d'autres fournisseurs ou substituts à moyen terme. En cas de perturbations plus importantes de l'approvisionnement alimentaire, le fonds de préparation aux pénuries alimentaires risque de ne pas être suffisant pour faire face à la crise. Ce risque sera atténué en faisant participer le secteur privé et en s'assurant de l'engagement du Gouvernement à augmenter le financement à travers les ressources du Fonds National de Solidarité.

94. **Les risques liés à la capacité institutionnelle de mise en œuvre et de pérennisation sont jugés substantiels.** Si le MASS est l'agence d'exécution principale, assurant la responsabilité fiduciaire globale du projet proposé, le MASS/MCT et le MAEPE-RH sont les agences partenaires d'exécution techniques des composantes 1 et 2 respectivement. Le MASS et le MAEPE-RH sont considérés comme ayant des capacités et expériences satisfaisantes dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque mondiale et d'autres donateurs. Néanmoins, pour le MASS, le projet proposé implique une charge de travail accrue, de nouvelles activités ne relevant pas de leur domaine d'expertise et nécessite un renforcement substantiel des capacités. Le MCT n'a aucune expérience préalable dans la mise en œuvre de projets de la Banque mondiale. Par conséquent, ses faibles capacités de mise en œuvre et son personnel limité peuvent occasionner des retards dans la mise en œuvre du projet. En outre, le manque de communication et de coordination adéquates entre les ministères concernés (MASS, MCT et MAEPE-RH) pourrait également compromettre la mise en œuvre du projet et entraîner des retards. Enfin, il existe un risque potentiel que les importateurs se montrent intéressés à participer au projet étant donné que c'est la première fois que le secteur privé coopère avec le gouvernement pour la constitution d'un stock alimentaire d'urgence. Les mesures d'atténuation sont les suivantes : (a) une conception simplifiée de la composante 1 a été adoptée et une assistance technique ainsi



qu'un renforcement des capacités du MASS et du MCT seront assurés, notamment avec la création de l'UAM et de l'UGSF; (b) le projet veillera à ce que le MASS, le MCT et le MAEPE-RH disposent des ressources nécessaires pour former le personnel existant et embaucher du personnel complémentaire afin d'assurer un appui adéquat à la mise en œuvre du projet ; et (c) des protocoles d'accord seront signés entre le MASS et le MCT ainsi qu'entre le MASS et le MAEPE-RH pour clarifier les rôles et les responsabilités de chaque ministère et établir des canaux réguliers de communication et de notification; et (d) des Accords-cadres seront signés entre le MASS et les importateurs sélectionnés qui contiendront les spécifications et données contractuelles pertinentes, y compris la description de la marchandise, la qualité et toute spécification supplémentaire, la quantité et les conditions de livraison applicables, la période de livraison, le prix, les conditions de paiement et tout document supplémentaire pertinent. La Banque fournira un appui renforcé à l'UGP pendant la mise en œuvre du projet.

95. **Les risques fiduciaires sont jugés élevés en raison du risque élevé lié à la passation des marchés et du risque substantiel lié à la gestion financière.** Le risque lié à la passation des marchés est jugé élevé, principalement en raison de la forte volatilité des marchés des produits de base, des pénuries d'approvisionnement et du délai de validité extrêmement court des offres en raison de la nature du marché alimentaire mondial, ainsi que des risques d'intégrité associés à la nature urgente des achats sur un marché international incertain, sans expérience préalable du MASS en matière d'importations alimentaires. En outre, c'est la première fois que le GdD conclura des accords-cadres avec le secteur privé pour l'achat, le stockage et la commercialisation de produits alimentaires. Les mesures d'atténuation sont présentées dans la section fiduciaire. D'autres risques potentiels peuvent concerner la bonne gestion du stock physique de nourriture (stockage et distribution). Ce risque sera atténué par (a) la définition de critères de sélection des exploitants d'entrepôts y compris la démonstration de solides procédures de contrôle interne pour gérer et rendre compte de l'état du stock alimentaire; (b) la définition d'obligations clairement définies en matière de compensation en cas de dommages ou de perte du stock alimentaire dans l'accord-cadre signé avec les importateurs/sociétés de logistique; (c) une enquête citoyenne sur la disponibilité et la distribution des produits alimentaires; et (d) des visites fréquentes de l'UGSF et de l'UGP ainsi que du MCT pour vérifier l'état et la quantité du stock de nourriture, ainsi que la bonne distribution sur les marchés locaux aux prix du marché en cas de crise.

96. **Les risques environnementaux et sociaux sont jugés substantiels.** Si le projet devrait avoir des effets positifs, notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des populations rurales grâce à une meilleure productivité agricole, ses activités comportent néanmoins des risques environnementaux et sociaux importants. Dans la composante 1, les risques environnementaux et sociaux pourraient inclure la perte de biodiversité due au commerce et les risques génériques associés aux opérations de transport et de stockage/déstockage de produits alimentaires (c'est-à-dire les risques liés aux mauvaises conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail). Dans la composante 2, il s'agit de risques et d'impacts environnementaux et sociaux lors de la réhabilitation des infrastructures hydrauliques en milieu rural (par exemple, la pollution atmosphérique, sonore, aquatique et par les déchets), l'introduction et la diffusion de maladies animales du fait d'importations de bétail et la production de déchets provenant des activités agricoles et d'élevage, notamment les cultures, les produits vétérinaires et agrochimiques. Pour gérer les risques environnementaux et sociaux susvisés des composantes 1 et 2, le MASS et le MAEPE-RH s'appuieront sur le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) existant, qui a été élaboré dans le cadre du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en cours (P173702) et communiqué le 17 décembre 2020. Le CGES existant comprend déjà des dispositions et des exigences relatives à la réalisation de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) spécifiques au site pour chaque sous-projet, et donc cela sera réalisé pour la construction/réhabilitation des infrastructures hydrauliques rurales. Le CGES sera mis à jour pour couvrir les autres risques qui ne sont pas couverts dans le cadre du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin, comme le risque sanitaire lié à l'importation de bétail.



97. **Le risque global du projet est jugé substantiel.** Les risques identifiés sont gérables et des mesures d'atténuation ont été identifiées. Des ressources seront réservées pour fournir une assistance technique et renforcer les capacités, si nécessaire.



VII. CADRE DE RÉSULTATS ET SUIVI

Results Framework

COUNTRY: Djibouti

Djibouti Emergency Food Security Crisis Response Project

Project Development Objectives(s)

The project development objective is to contribute to mitigating food security risks posed by food supply shocks and drought.

Project Development Objective Indicators

Indicator Name	PBC	Baseline	Intermediate Targets		End Target
			1	2	
Mitigating food security risks posed by food supply shocks					
Market Analysis Unit established and reporting on monthly basis (Number)		0.00	2.00	12.00	12.00
Emergency food stock procured and replenished (Metric ton)		0.00	3,700.00	3,700.00	3,700.00
Mitigating food security risks posed by drought					
Affected households supported with improved water infrastructures to restore livelihoods (Number)		0.00	1,000.00	2,500.00	3,000.00
Affected households supported with animals, and/or agricultural inputs and/or livestock inputs to restore livelihoods (Number)		0.00	2,000.00	8,000.00	8,000.00



Intermediate Results Indicators by Components

Indicator Name	PBC	Baseline	Intermediate Targets		End Target
			1	2	
Mitigating food security risks posed by food supply shocks					
MCT staff trained to collect and process data to anticipate food supply shortage (Number)		0.00	15.00	15.00	15.00
MASS staff trained in the management of the emergency food stock (Number)		0.00	15.00	15.00	15.00
Public and private sector actors trained on price risk management (Number)		0.00	0.00	40.00	40.00
Poor and vulnerable people benefiting from food distribution in case of eligible crisis (Number)		0.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00
of which female (Percentage)		0.00	60.00	60.00	60.00
Mitigating food security risks posed by drought					
Water infrastructures rehabilitated (Number)		0.00	35.00	51.00	76.00
Affected households trained in the use climate resilient practices and technologies (Number)		0.00	200.00	400.00	1,000.00
Affected households provided with climate-resilient seeds (Number)		0.00	1,000.00	2,000.00	2,000.00
Percentage of women in regional committees (Percentage)		10.00	30.00	30.00	30.00
Number of small ruminants received by women led households (Number)		0.00	3,000.00	6,000.00	6,000.00
Project management					



Indicator Name	PBC	Baseline	Intermediate Targets		End Target
			1	2	
Feedback (complaints, queries, suggestions) addressed and responded to within stipulated timeframes publicly communicated by the project (Percentage)		0.00	100.00	100.00	100.00
Directly targeted beneficiaries expressing satisfaction with project activities (Percentage)		0.00	75.00	75.00	75.00

Monitoring & Evaluation Plan: PDO Indicators

Indicator Name	Definition/Description	Frequency	Datasource	Methodology for Data Collection	Responsibility for Data Collection
Market Analysis Unit established and reporting on monthly basis	Market Analysis Unit is established at the Ministry of Commerce and Tourism and prepares reports on a monthly basis. This unit includes experts from various fields and is in charge of collecting national and international prices, analyzing pre-crisis signals and preparing regular reports that are shared with the Steering Committee. Since the training will take	Monthly	Project M&E system	Project progress reports, Monthly reports of MAU	MASS, MCT, MAU



	place in the 1st year of project implementation, it is expected that the Market Analysis Unit will be fully functioning in the remaining 2 years. Hence, it is envisaged that the Unit will prepare 12 reports per month.				
Emergency food stock procured and replenished	Emergency food stock of approximately one month supply for rice and pasta, and one week supply for sugar is in place to immediately respond to a food security crisis. In case of a possible food supply shortages, it is expected that the main part of this emergency food stock is sold to and consequently distributed by the private sector on the local market at market prices, while the remaining part is distributed by the MASS to the poorest and most vulnerable.	Bi-monthly	Project M&E system	Project progress reports, Reports of FFU	MASS, MCT, FFU
Affected households supported with improved water infrastructures to restore livelihoods	Number of households affected by drought that benefit from rehabilitated water infrastructures (for example cisterns, open air	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Mission reports, Minutes of meetings held by regional/local	MASS, MAEPE-RH



	reservoirs, small dams, boreholes etc.).			steering committees	
Affected households supported with animals, and/or agricultural inputs and/or livestock inputs to restore livelihoods	Number of households affected by drought that receive animals and/or, agricultural and/or livestock inputs distributed by the project (animals, fodder, veterinary products, fertilizer, seeds, greenhouses, small tools, etc.)	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Mission reports, Minutes of meetings held by regional/local steering committees	MASS, MAEPE-RH

Monitoring & Evaluation Plan: Intermediate Results Indicators

Indicator Name	Definition/Description	Frequency	Datasource	Methodology for Data Collection	Responsibility for Data Collection
MCT staff trained to collect and process data to anticipate food supply shortage	Number of MCT staff trained to collect and process data to anticipate food supply shortage to constitute the Market Analysis Unit (MAU).	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports	MASS, MCT
MASS staff trained in the management of the emergency food stock	Number of MASS staff trained in the management of the emergency food stock (including the purchase and sale of selected food commodities as well as the initiation and monitoring of food distribution in the	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports	MASS



	event of a crisis) to constitute the Food Stock and Fund Management Unit (FFU).				
Public and private sector actors trained on price risk management	Number of private and public sector actors trained on price risk management.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports	MASS, MCT
Poor and vulnerable people benefiting from food distribution in case of eligible crisis	This indicator will only be considered in case of a food crisis, which has been declared eligible for project support. The indicator reflects the number of beneficiaries, including the poorest, most vulnerable and refugees that directly benefit from food distribution in case of crisis through the project.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports	MASS, MCT, MAEPE-RH
of which female	of which female				
Water infrastructures rehabilitated	Number of water infrastructures rehabilitated, including cisterns, open-air reservoirs, small dams and boreholes, among others.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Mission reports	MASS, MAEPE-RH
Affected households trained in the use climate resilient practices and technologies	Number of households directly affected by drought trained in the use of climate resilient practices and technologies under the	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Training reports	MASS, MAEPE-RH



	project.				
Affected households provided with climate-resilient seeds	Number of households directly affected by the drought provided with climate-resilient seeds under the project.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Minutes of distribution, Mission reports	MASS, MAEPE-RH
Percentage of women in regional committees	Percentage of women in regional committees, which decide on the distribution of agricultural inputs and livestock under the project.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Mission reports, Minutes of meetings held by regional steering committees	MASS, MAEPE-RH
Number of small ruminants received by women led households	Number of small ruminants received by women led households, compared to the total number of ruminants distributed. Women led households are defined as households that are led by women either single, abandoned, divorced, widowed, or taking care of their disabled husband.	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, Mission reports, Minutes of meetings held by regional steering committees	MASS, MAEPE-RH
Feedback (complaints, queries, suggestions) addressed and responded to within stipulated timeframes publicly communicated by the project	Feedback (complaints, queries, suggestions) addressed and responded to within stipulated timeframes publicly communicated by the	Semi-annual	Project M&E system	Project progress reports, reports on GRM	MASS, MCT, MAEPE-RH



	project, in accordance with the grievance mechanism approved by the World Bank for the project.				
Directly targeted beneficiaries expressing satisfaction with project activities	Percentage of beneficiaries directly targeted by project activities expressing satisfaction with project activities (training activities of component 1 and 2, beneficiaries of component 2, and in case in food supply shortage, the poorest and most vulnerable households).	Yearly	Project M&E system	Project progress reports, Independent surveys of project beneficiaries	MASS, MCT, MAEPE-RH



ANNEXE 1 : Modalités de mise en œuvre et Plan d'appui

PAYS : Djibouti

Projet d'urgence en réponse à la crise de la sécurité alimentaire

Dispositifs de mise en œuvre

1. Le projet fait partie intégrante de l'appui concerté de la Banque mondiale aux efforts du Gouvernement djiboutien de réponse d'urgence à la crise de la sécurité alimentaire, qui est coordonné par le MASS. Pour répondre aux différents facteurs pouvant contribuer à une aggravation de la situation de la sécurité alimentaire de Djibouti, la Banque mondiale a approuvé en juin 2022 le Projet d'urgence de protection sociale en réponse à la crise de la sécurité alimentaire (SPECRP, P178992), qui vise à fournir des transferts monétaires à des ménages ciblés touchés par les multiples crises auxquelles Djibouti est confronté et à renforcer les mécanismes adaptatifs de protection sociale pour répondre aux crises futures. Le Projet d'urgence en réponse à la crise alimentaire d'urgence (PURCSA, P178988) vise à compléter les activités du SPECRP. Le PURCSA sera mis en œuvre par le MASS en tant qu'agence d'exécution principale, en étroite coordination avec le MCT et le MAEPE-RH en tant qu'agences partenaires d'exécution techniques.
2. **Comité de pilotage (COFIL).** Un comité de pilotage gouvernemental, mis en place par le SPECRP et présidé par le MASS sera étendu pour inclure les ministères clés impliqués dans le projet (en particulier le MCT, le MAEPE-RH, le MEFI, et le Ministère du Budget) ainsi que la Chambre de Commerce. Le COFIL fournira des orientations stratégiques à l'UGP et aux agences partenaires d'exécution pendant la mise en œuvre du projet. Ce comité de pilotage se réunira tous les trois mois et sur demande de l'UAM ou de l'UGSF.
3. **Unité de gestion du projet (UGP).** L'UGP relèvera du secrétaire général du MASS et sera responsable de la coordination de la mise en œuvre globale du projet, de la passation des marchés, de la gestion financière, des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi et évaluation et de la communication. Le personnel recruté comprendra : un coordinateur de projet, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un spécialiste de la communication, un spécialiste de la passation de marchés, un spécialiste de la gestion financière, un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales, un spécialiste du mécanisme de règlement des griefs, et du personnel supplémentaire si nécessaire. Des ressources humaines supplémentaires de l'UGP seront basées au MAEPE-RH, notamment deux techniciens sur le terrain, un assistant en passation des marchés et un spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales. La mise en place de l'UGP, est une condition d'entrée en vigueur du projet. Les points focaux de chaque institution technique d'exécution seront représentés et consultés par l'UGP en ce qui concerne leurs activités respectives.
4. **Collaboration entre agences.** En raison de la nature multisectorielle du projet proposé, le MASS établira des protocoles d'accord avec les autres institutions techniques d'exécution (MCT et MAEPE-RH). Ces protocoles d'accord clarifieront, dans un délai de six semaines après l'entrée en vigueur du projet, les rôles et responsabilités de chaque institution. Les protocoles d'accord seront signés avant la mise en œuvre des activités avec le MCT et le MAEPE-RH.
5. **Manuel d'exécution du projet (MEP).** L'élaboration d'un MEP détaillé est une condition à l'entrée en vigueur. Le MEP sera soumis à la Banque mondiale pour recueillir son avis de non-objection. Tout le personnel de l'UGP et des institutions d'exécution travaillant sur leurs composantes respectives sera formé aux mécanismes de mise en œuvre des composantes, à la délimitation des rôles et des responsabilités, aux mécanismes de suivi, de vérification et d'établissement de rapports.



6. **Manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires** Un manuel spécifique de gestion du stock et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires détaillera les mécanismes opérationnels pour la gestion du stock, ainsi que pour le lancement et le suivi de la distribution des produits alimentaires aux grossistes et aux détaillants en cas de crise. Son adoption constitue une condition de décaissement du projet.

Plan d'appui à la mise en œuvre

7. Le plan d'appui à la mise en œuvre prend en considération : (a) la nature du projet et ses dispositifs de mise en œuvre, (b) le fait que le projet proposé est une opération d'urgence qui nécessite une mise en œuvre rapide dans un délai court et (c) les besoins en capacités par rapport au contexte djiboutien et à la complexité du projet. En outre, le plan d'appui prend en compte les besoins de coordination interinstitutionnelle entre le MASS, le MCT et le MAEPE-RH.

Tableau 4 : Principaux domaines d'intervention en appui à la mise en œuvre du projet

Calendrier	Champs d'action	Compétences requises
18 premiers mois	Soutien à la mise en œuvre	Économiste/spécialiste de l'agriculture
	Composante 1 : gestion des risques liés aux marchés	Spécialiste de la gestion des risques liés aux marchés des produits de base
	Composante 2 : infrastructure hydraulique	Spécialiste de la gestion de l'eau
	Composante 2 : agriculture, élevage et santé animale	Spécialiste de l'élevage
	Gestion financière et contrôle de la gestion financière	Spécialiste de la gestion financière
	Passation et gestion des contrats	Spécialiste des passations de marchés
	Sauvegardes environnementales et sociales	Spécialiste des questions environnementales et sociales
18-36 mois	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus



ANNEXE 2 : Evaluation de la gestion financière

Évaluation et atténuation des risques

1. Le système de gestion financière (GF) du MASS a été évalué. L'objectif principal était de déterminer si les modalités de gestion financière : (a) sont capables d'enregistrer correctement et complètement toutes les transactions et tous les soldes relatifs au projet ; (b) facilitent la préparation à temps d'états financiers réguliers, précis et fiables ; (c) protègent les actifs du projet et (d) assurent le suivi et la protection des denrées alimentaires stockées dans les entrepôts ; et (v) font l'objet de dispositions d'audit acceptables pour la Banque. L'évaluation a respecté la politique et les directives de la Banque mondiale en matière de financement des investissements, ainsi que les principes d'évaluation de la gestion financière et de notation des risques.

2. Les dispositifs proposés pour la surveillance et la responsabilité du projet sont jugés acceptables, et le risque lié à la gestion financière est substantiel, après l'application des mesures d'atténuation des risques. Le risque de dommage ou de pertes des produits alimentaires et le risque potentiel de déficit du financement pour la reconstitution du stock des produits alimentaires sont les risques critiques. Le dispositif de gestion financière conçu pour atténuer les risques de GF consiste en: (a) la nomination d'un spécialiste de gestion financière et d'un comptable, au sein de l'UGP, (b) la préparation des procédures de GF, qui font partie du manuel d'exécution du projet, (c) la définition des procédures de gestion des stocks des produits alimentaires, (d) la préparation de rapports intérimaires de gestion financière, dans la forme convenue avec la Banque mondiale et (e) la sélection d'un auditeur externe qualifié et expérimenté avec des termes de références acceptable pour la Banque mondiale et incluant la revue du stock physique des produits alimentaires et l'évaluation du système de contrôle interne pour les gestion; et (f) l'engagement citoyen (enquête citoyenne sur la disponibilité et la distribution des produits alimentaires). En outre, l'accord-cadre signé entre le MASS et les importateurs/ sociétés de logistique doit contenir des dispositions sur la responsabilité de ces opérateurs en cas d'avaries ou de pertes des denrées alimentaires et sur les mesures contractuelles de compensation. Les critères de sélection des prestataires de service de stockage devront inclure l'existence d'un système robuste de contrôle interne pour le stockage, le suivi, la sauvegarde et la communication à temps sur l'état du stock. Finalement, le Gouvernement devra augmenter la réserve budgétaire pour financer le gap éventuel de financement pour la reconstitution du stock alimentaire, durant l'exécution du projet et étendre le mandat du Fond National de Solidarité pour gérer la réserve budgétaire en cas de crise alimentaire.

3. Le tableau 1 ci-dessous présente les résultats de l'évaluation des risques et un résumé des principaux risques liés à la GF qui pourraient empêcher le projet d'atteindre ses objectifs de développement, ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques. Le risque résiduel est proposé comme étant substantiel étant donné la complexité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris l'importation, le transport, le stockage et la distribution, l'absence d'antécédents dans la mise en œuvre d'une telle activité dans le pays et les contraintes fiscales du pays qui pourraient limiter la capacité d'augmenter l'espace fiscal pour financer la reconstitution des stocks alimentaires en cas de déficit de financement.



Tableau 5 : Évaluation et atténuation des risques liés à la gestion financière

<i>Risque</i>	<i>Risque Evaluation avant atténuation</i>	<i>Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet</i>	<i>Cote de risque résiduel</i>	<i>Condition des négociations, décaissement ou d'Entrée en vigueur (O/N ?)</i>
Risque inhérent				
Niveau national Le système de GFP du pays se caractérise par une faible discipline budgétaire, une dette élevée et une faible transparence budgétaire.	E	S'appuyer sur des procédures et des systèmes autonomes	M	N
Niveau de l'entité Le MASS est expérimenté dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque mondiale.	S	S'appuyer sur l'UGP existant du MASS et recruter le personnel nécessaire pour une UGP du projet.	M	N
Niveau du projet Dans l'ensemble, la portée et le dispositif institutionnel du projet sont complexes et impliquent de multiples entités de mise en œuvre.	S	Mettre en place un mécanisme et des procédures de coordination et clarifier le rôle de chaque entité de mise en œuvre.	S	N
Contrôle du risque				
Budgétisation Budget irréaliste, rapports et suivi budgétaires inadéquats	S	Le MEP comprendra des procédures claires pour la préparation et le suivi du budget. Mettre en place un mécanisme de fixation de prix alimentaires de référence lors de l'évaluation des coûts. Suivre l'exécution budgétaire à travers la situation budgétaire trimestrielle incluse dans le RFI Former l'équipe de projet aux procédures ci-dessus	M	N
Comptabilité Comptabilité inexacte et RFI peu fiable	S	Acquérir un système comptable pour enregistrer et rapporter les transactions du projet. Soumettre le RFI via client connection	M	N



<i>Risque</i>	<i>Risque Evaluation avant atténuation</i>	<i>Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet</i>	<i>Cote de risque résiduel</i>	<i>Condition des négociations, décaissement ou d'Entrée en vigueur (O/N ?)</i>
<p>Contrôle interne</p> <p>Fuite ou pertes pendant le stockage ou la distribution de produits alimentaires</p> <p>Stockage inadéquat des aliments dans l'entrepôt</p> <p>Faiblesse du contrôle interne pour la gestion du stock alimentaire</p> <p>Utilisation inadéquate, responsabilité et manque de transparence dans l'utilisation du produit de la vente des aliments aux bénéficiaires finaux</p> <p>La capacité de gestion financière du MASS est mise à rude épreuve pour gérer le projet</p>	S	<p>Concevoir et mettre en œuvre le manuel d'exécution du projet et le manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence, y compris le mécanisme de gouvernance sur la réception, le stockage et la distribution des aliments. La réception des aliments dans l'entrepôt sera subordonnée (i) à la confirmation de leur qualité par les autorités compétentes, y compris les laboratoires sanitaires, (ii) à l'exactitude de la quantité et (iii) à la validation d'un comité de réception de l'entrepôt composé de représentants du gestionnaire de l'entrepôt et des parties prenantes concernées.</p> <p>Contrôle fréquent du stock alimentaire par l'équipe de gestion du stock alimentaire du MASS.</p> <p>Clarifier dans l'accord-cadre les obligations des importateurs locaux en cas d'avarie ou de perte des produits alimentaires, ainsi que les mesures de réparation.</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gouvernance pour gérer le produit de la vente (décider de son utilisation conformément aux procédures budgétaires nationales et de chaîne des dépenses publiques), et ouvrir un compte séparé dans une banque commerciale pour percevoir le produit de la vente.</p> <p>Nommer un spécialiste de la gestion financière (ou un comptable).</p>	S	O
<p>Flux financiers</p> <p>Réconciliation inadéquate des comptes désignés</p> <p>Les relevés bancaires ne sont pas disponibles à temps pour suivre les flux monétaires du projet.</p>	S	<p>Ouvrir le compte désigné dans une institution financière acceptable</p> <p>Ouvrir un compte séparé dans une banque commerciale pour collecter les recettes de la vente des produits alimentaires.</p> <p>Augmenter la réserve budgétaire pour financer le déficit de financement de la reconstitution des stocks alimentaires et étendre le mandat du Fonds national de sécurité pour gérer la réserve budgétaire en cas de crise alimentaire.</p>	S	N
<p>Rapports financiers</p> <p>La qualité des RFI peut être compromise par l'insuffisance des capacités.</p>	S	<p>Etablir le RFI chaque trimestre</p> <p>Convenir du format du RFI pendant l'évaluation et expliquer le contenu du RFI au spécialiste de la gestion financière</p> <p>Soumettre le RFI via client connection et email à la Banque à temps, au moins 45 jours après la fin du trimestre</p>	M	N



Risque	Risque Evaluation avant atténuation	Mesures d'atténuation des risques intégrées dans la conception du projet	Cote de risque résiduel	Condition des négociations, décaissement ou d'Entrée en vigueur (O/N ?)
<p>Audit</p> <p>Opinion d'audit inadéquate et rapport d'audit retardé</p> <p>Absence de mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur externe.</p>	S	<p>Recruter un auditeur externe qualifié sur la base des termes de référence convenus avec la Banque mondiale. Les TdR incluront l'audit du stock alimentaire et l'évaluation de l'efficacité des mesures de contrôle interne, mises en place pour suivre le stock.</p> <p>Soumettre le rapport d'audit à la Banque au plus tard le 30 juin de chaque année</p> <p>Elaborer les recommandations d'audit et le plan d'action et les inclure dans le rapport d'audit envoyé à la Banque Mondiale, conformément au modèle fourni par la Banque mondiale</p>	M	N
Évaluation globale du risque	S		S	

E - Élevé S - Substantiel

M - Modéré

F - Faible

Dispositifs en matière de personnel

4. Le personnel de gestion financière de l'UGP sera composé d'un spécialiste en gestion financière et d'un(e) comptable recrutés par le MASS. La qualification et l'expérience du personnel de gestion financière doivent être acceptables pour la Banque mondiale. Le personnel de gestion financière de l'UGP du MASS est expérimenté dans les procédures des projets financés par la Banque mondiale et appuiera la mise en œuvre du projet.

Dispositifs budgétaires

5. Les procédures de budgétisation du projet figureront dans le chapitre Gestion Financière du MEP. Le calendrier du processus de planification et de budgétisation sera décrit. En outre, les rôles et responsabilités des parties pendant le processus de planification et de budgétisation y seront inclus. La planification budgétaire sera conduite par le coordonnateur du projet, avec l'appui du spécialiste de la GF. Le Plan de Travail et le Budget Annuel du projet inclura les activités des autres agences d'exécution du projet (MCT et MAEPE-RH).

Systèmes comptables

6. **Normes comptables** : le projet suivra une comptabilité de caisse selon les Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS).

7. **Chapitre Gestion Financière du MEP** : les processus et procédures comptables feront partie du MEP. L'UGP tiendra des livres de comptes pour le projet, lesquels doivent comprendre : le livre de caisse, les grands livres, les pièces justificatives, le registre des immobilisations, et les comptes fournisseurs et clients.

8. **Systèmes d'information**. Le système comptable sera utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet pour la budgétisation, l'enregistrement des transactions et l'établissement des rapports. L'acquisition du système sera fondée sur la description technique convenue avec la Banque mondiale.

Systèmes de contrôle interne

9. Le MEP comprendra un chapitre Gestion Financière avec des procédures de gestion financière complètes en matière de budgétisation, de comptabilité, de rapport financier et d'audit externe. En outre, les procédures de gestion des stocks alimentaires et du produit de la vente d'aliments seront détaillées dans le Manuel spécifique de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires.

Dispositifs en matière bancaire et de flux financiers

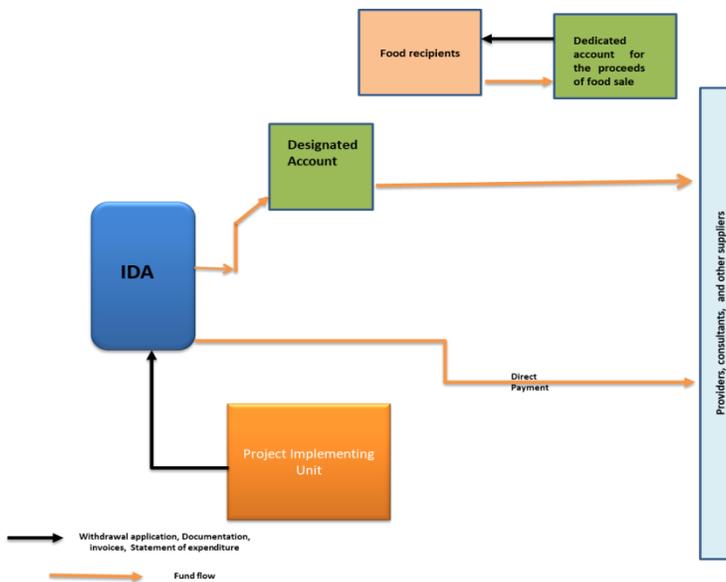
10. Un compte désigné distinct sera ouvert auprès d'une banque commerciale acceptable par la Banque mondiale. Ce compte désigné sera libellé en dollars des Etats-Unis (US\$). Il permettra de financer toutes les dépenses éligibles du projet conformément à l'Accord de don. Le plafond autorisé du compte désigné sera basé sur six mois de besoin de trésorerie. Le plafond autorisé du compte désigné sera de 3 millions de dollars US.

11. *Décaissement électronique* : la Banque mondiale a instauré le décaissement électronique pour tous les projets qu'elle soutient. Dans le cadre de l'e-Disbursement, toutes les transactions seront complétées et les pièces justificatives connexes seront scannées et transmises en ligne via le système Client Connection de la Banque. L'e-Disbursement accélérera les décaissements et facilitera la mise en œuvre des projets. La fonctionnalité e-Disbursement permettra : (i) d'accélérer le traitement des demandes de décaissement par la Banque mondiale ; (ii) d'éviter les erreurs courantes dans le remplissage des demandes de retrait (DR) (formulaire 2380) ; et (iii) de réduire le temps ainsi que le coût d'envoi de la version papier des demandes de retrait et des pièces justificatives à la Banque.

12. Un autre compte sera ouvert dans une banque commerciale pour recevoir le produit de la vente des aliments. Ce compte fonctionnera conformément aux procédures décrites dans le MEP et le MGSFA.

13. En cas de déficit identifié dans le financement du stock alimentaire, la réserve financière du projet servira à combler le déficit. Pour soutenir le mécanisme de financement du stock des produits alimentaires pendant la mise en œuvre et après sa clôture, le gouvernement devrait envisager d'augmenter la réserve budgétaire pour compenser le déficit de financement et élargir le rôle du Fonds national de solidarité pour gérer la réserve en cas de crise alimentaire.

Figure 3 : Organigramme des flux financiers





Dispositifs relatifs à l'information financière

14. Chaque semestre, l'UGP établira un rapport financier intermédiaire (RFI) qui sera soumis à la Banque mondiale dans les 45 jours suivant la fin du semestre. Le RFI comprendra les éléments suivants :

- a. un état des sources et des emplois des fonds,
- b. un état des emplois des fonds par activité/composante du projet et le rapport d'exécution du budget,
- c. l'analyse et les raisons des écarts,
- d. le relevé d'activité du compte désigné,
- e. Un exposé des méthodes comptables adoptées, accompagné de notes explicatives,
- f. L'état de l'inventaire du stock alimentaire.

Le RFI sera soumis via le système client connection.

Dispositifs d'audit externe

15. L'audit externe du projet sera effectué par un auditeur externe privé recruté selon les termes de référence convenus avec la Banque. L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit et les comptes seront établis sur la base de la comptabilité de caisse des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers audités du projet seront envoyés au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier via le système client connection.

16. Le recrutement de l'auditeur externe sera lancé et achevé dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du projet. Conformément aux politiques de la Banque mondiale sur l'accès à l'information, le rapport financier audité et l'opinion d'auditeur seront rendus publics.

17. Le rapport d'audit sera composé d'un rapport d'opinion sur l'état financier et d'une lettre de transmission gestion et sera soumis à la Banque mondiale au plus tard le 30 juin de chaque exercice financier via le système client connection.

18. **Gouvernance et lutte contre la corruption.** La direction du projet s'assurera que toutes les politiques de lutte contre la fraude et la corruption sont en place et que le projet est réalisé conformément aux dispositions des directives de la Banque mondiale en matière de lutte contre la corruption. L'engagement des citoyens est intégré au projet via une enquête citoyenne sur la disponibilité des produits alimentaires libérés du stock, sur le marché. La portée de l'audit financier externe indépendant effectué par un cabinet d'audit chevronné couvrira l'examen du stock alimentaire et l'évaluation de l'efficacité des mesures de contrôle interne en place pour gérer le stock.

19. **Obligations datées ou conditions en matière de gestion financière.** Les principaux engagements en matière de gestion financière sont les suivants : (a) la nomination du spécialiste en gestion financière (et du comptable du projet) (condition d'entrée en vigueur); (b) le recrutement de l'auditeur externe au plus tard trois mois après l'entrée en vigueur du projet et (c) l'acquisition du système comptable au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur; et (d) la préparation de la partie GF du MEP et du Manuel de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires (condition d'entrée en vigueur).



20. Les missions de supervision visant à examiner les progrès en matière de gestion financière feront partie intégrante de l'appui à la mise en œuvre du projet. Compte tenu du niveau de risque lié à la gestion financière, deux missions visite annuelles de supervision sur le terrain sont prévues.

Plan d'action en matière de gestion financière

21. Les actions suivantes sont convenues pour améliorer les dispositifs de gestion financière du projet et seront mis en œuvre conformément au tableau 6 ci-dessous. L'appui en matière de GF sera basé sur le risque avec au moins deux missions par an.

Tableau 6 : Plan d'action en matière de gestion financière

	Action	Délai	Responsable
Comptabilité	Acquérir le système comptable	2 mois après l'entrée en vigueur	MASS
Flux financiers	Ouvrir le compte désigné dans une banque commerciale acceptable pour la Banque mondiale.	Un mois après la signature de l'accord de don	MASS
Contrôle interne/audit interne	Préparer le Chapitre Gestion Financière du MEP	Condition d'entrée en vigueur	MASS
	Préparer le Manuel de gestion du stock alimentaire d'urgence et du fonds de préparation aux pénuries alimentaires.	Condition de décaissement	
	Nommer le Spécialiste de gestion financière (et le comptable) au sein de l'UGP	Condition d'entrée en vigueur	
	Recruter l'auditeur externe	3 mois après l'entrée en vigueur	



ANNEXE 3 : Analyse économique et financière et comptabilité des GES

INTRODUCTION

1. **Bénéfices quantifiables.** Les bénéfices quantifiables attendus du projet sont les suivants : (a) l'accès au stock alimentaire d'urgence en cas de pénurie sur les marchés nationaux (composante 1), (b) l'amélioration de l'accès à l'eau pour la consommation humaine, le bétail et l'irrigation (sous-composante 2.1) et (c) l'amélioration des moyens de subsistance des agro-pasteurs touchés par la sécheresse (sous-composante 2.2). Ce dernier point sera assuré par la fourniture : (i) d'intrants agricoles, y compris des semences, des engrais et du petit matériel pour (re)démarrer la production de cultures ; (ii) de serres équipées d'un système d'irrigation au goutte-à-goutte, qui contribueront à une augmentation de la production agricole et constitueront des moyens d'adaptation au changement climatique ; (iii) de paquets liés à la production animale, notamment des races de petit bétail (ovins et caprins) résistantes à la sécheresse et des aliments de bétail ; (iv) des produits vétérinaires comme des déparasitants, des vitamines, des pierres à lécher, etc ; et (v) d'une assistance technique pour l'encadrement technique des agropasteurs en matière de pratiques et techniques résilientes au changement climatique.

2. **Bénéfices non quantifiables.** Il existe également des bénéfices non quantifiables liés aux activités du projet. En effet, le stock alimentaire d'urgence fourni par le projet aurait un effet positif sur la nutrition et la santé de la population djiboutienne et pourrait sauver des vies. En outre, l'amélioration des infrastructures hydrauliques aurait un effet positif sur la santé et la sécurité nutritionnelle des consommateurs. Les interventions du projet comprendraient également le renforcement des capacités et la formation des partenaires d'exécution, ce qui se traduirait par le renforcement institutionnel et la durabilité des administrations locales et centrales. Le système d'alerte à la sécheresse introduit par le projet renforcerait la résilience du pays face à la sécheresse. Les bénéfices susvisés sont difficiles à estimer, principalement en raison du manque de données fiables. Par conséquent, l'analyse ci-dessous se concentre sur les bénéfices quantifiables, y compris les bénéfices environnementaux (réduction des émissions de carbone).

3. **Bénéficiaires du projet.** Si les bénéficiaires directs de la composante 1 sont l'ensemble de la population de Djibouti, le projet vise à toucher les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les réfugiés. Dans le cadre de la composante 2 (sous-composante 2.1 et 2.2), le projet toucherait les bénéficiaires directs au niveau local, principalement les membres des ménages des communautés rurales vivant dans les zones touchées par la sécheresse et ciblées par le projet. Les bénéficiaires sont les petits agriculteurs, les éleveurs de petit bétail, leurs familles, les femmes et les jeunes. On estime qu'environ 8000 ménages résidant à Obock, Tadjourah, Dikhil, Arta et Ali-Sabieh bénéficieront directement du projet. Compte tenu de la taille moyenne de 6,2 personnes par ménage, le nombre total de bénéficiaires serait d'environ 50 000 personnes, soit environ 21 pourcent de la population rurale de Djibouti (240 000 personnes).

HYPOTHESES GENERALES UTILISEES DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

4. **Approche générale.** Les paramètres utilisés dans les modèles sont fondés sur des informations recueillies à distance, y compris des informations obtenues auprès des organismes donateurs opérant à Djibouti, des projets en cours ou récemment achevés de la Banque mondiale ainsi que des estimations de l'équipe de travail. En particulier, l'équipe a recueilli des informations sur les besoins en main-d'œuvre et en intrants pour diverses opérations, les coûts d'investissement, les salaires en vigueur, les rendements, les prix des produits de base au champ et du marché, ainsi que les coûts des intrants et du transport de la ferme au marché. Des hypothèses prudentes ont été retenues pour les prix des intrants et des produits, et les risques éventuels ont également été pris en compte. Les modèles indiquent les



revenus et les coûts supplémentaires générés par les investissements financés par le projet. Ils comparent deux scénarios : « Avec projet » et « Sans projet ».

5. **Taux de change.** Le taux de change utilisé dans l'analyse financière et économique est fixé à 1 USD = 178 FDJ¹⁶, en partant du principe que l'inflation future des prix des intrants sera compensée par les augmentations des prix des extrants.

6. **Prix.** Les prix des produits de base/intrants reflètent les moyennes annuelles et ceux effectivement payés/reçus par les agriculteurs et impliquent des risques potentiels.

7. **Taux d'actualisation.** L'analyse différencie les taux d'actualisation financiers des taux d'actualisation sociaux (économiques). Un taux d'actualisation financier (FDR) de 2,5 pourcent (qui est le taux de dépôt moyen dans le pays) est utilisé dans cette analyse pour évaluer la viabilité et la solidité des investissements, ce qui correspond au coût d'opportunité du capital (OCC) actuel pour un bénéficiaire. Le critère de sélection pour le TRI est l'acceptation de tous les sous-projets dont le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital (2,5 pourcent). La sensibilité des modèles aux changements de paramètres est évaluée en faisant varier le coût des investissements, les coûts de production et les revenus. Le taux d'actualisation économique ou social (SDR) de 6,0 pourcent¹⁷ est appliqué pour l'analyse économique, qui est un coût d'opportunité sociale (SOC).

8. **Facteur de conversion.** Un facteur de conversion standard de 0,90 a été appliqué aux entrées et aux sorties pour convertir les prix financiers en prix économiques, en tenant compte de la TVA de 10 pourcent.

9. Pour l'analyse financière, les indicateurs suivants ont été calculés : augmentation des bénéfices nets, TRI, VAN et ratio coûts/bénéfices (BCR). Le ratio bénéfices -coûts indique la relation entre les coûts et les bénéfices relatifs de chaque modèle d'exploitation/d'entreprise, exprimés en termes monétaires.

ANALYSE FINANCIÈRE

10. L'analyse financière évalue la viabilité financière des sous-projets liés à l'agriculture et à l'élevage qui seront financés dans le cadre de la sous-composante 2.2. Le coût total de la sous-composante est de 2,7 millions de dollars US, avec un investissement moyen par bénéficiaire de 335,5 dollars US (sur la base de l'hypothèse que 8 000 ménages seraient soutenus). Étant donné que la plupart des activités et interventions du projet seront déterminées par la demande, l'analyse ex-ante des coûts et bénéfices financiers des investissements du projet est donc illustrative. Quatre modèles d'exploitation/activité ont été identifiés, à savoir : la production de haricots irrigués, la production de sorgho pluvial pour le fourrage, la production de tomates en serre et l'élevage de petits ruminants. Les résultats indiquent une valeur actuelle nette (VAN) positive et un taux de rendement interne (TRI) bien supérieur au taux d'actualisation, ce qui prouve la viabilité financière des modèles. En outre, les résultats indiquent le bénéfice net différentiel moyen par dollar US d'investissement, qui est utilisé pour le calcul d'un flux de bénéfices différentiels global. Le tableau 7 résume les résultats attendus des cinq modèles financiers illustratifs susvisés.

¹⁶ La Banque Centrale de Djibouti <https://banque-centrale.dj/> consulté en août 2022

¹⁷ Taux d'actualisation social mondialement établi, conformément aux dernières exigences de la Banque mondiale. Le taux d'actualisation social utilisé pour l'analyse économique est basé sur les estimations de la Banque mondiale, proposées par une méthodologie standardisée. Voir Actualisation des coûts et des bénéfices dans l'analyse économique des projets de la Banque mondiale, OPSPQ. 9 mai 2016.



Tableau 7 : Analyse financière des modèles économiques

Fam Models	Estimated Investment Costs (U \$)			Annual Net Benefits at Full Development (U \$)			Incremental annual net benefits per 1U \$ of investment (U \$)	IRR (%)	NPV (U \$)
	Project	Beneficiary Contribution	Total	Without Project	With Project - Full Development	Incremental			
Irrigated bean (1ha)	429.8	0	429.8	0	195.0	195.0	0.45	23.3%	677.3
Rainfed sorghum fodder (1ha)	329.0	0	329.0	0	71.7	71.7	0.22	14.8%	621.1
Greenhouse tomato (200m2)	416.4	0	416.4	0	98.8	98.8	0.24	23.0%	763.3
Small ruminants rearing (4 heads)	499.5	0	499.5	0	105.8	105.8	0.21	11.4%	587.5

ANALYSE ÉCONOMIQUE

11. L'analyse économique vise à évaluer l'impact du projet au niveau du pays et les flux de bénéfices économiques pour les composantes 1, 2.1 et 2.2.

Composante 1

12. Les bénéfices économiques de la composante 1 seront obtenus en évitant un choc d'approvisionnement en produits alimentaires de base (riz, pâtes et sucre) qui aurait un coût social et économique élevé. Les mauvaises récoltes dues au changement climatique et la hausse des prix due à une crise géopolitique mondiale, telle que la guerre en Ukraine, affectent directement le pouvoir d'achat des groupes vulnérables. Une analyse empirique approfondie de l'effet de la crise financière et alimentaire mondiale de 2007-2008 sur quatorze pays africains indique que la flambée des prix mondiaux des produits de base a considérablement touché la majorité des pauvres, provoquant des protestations dans les pays en développement et mettant les responsables politiques face au défi de s'attaquer simultanément à la faim, à la pauvreté et à l'instabilité politique¹⁸. Ces protestations, également connues sous le nom d'émeutes de la faim, sont plus susceptibles de se produire dans les pays voisins d'environnements politiques instables¹⁹. Djibouti est en effet exposé à des voisins instables, tels que l'Éthiopie et la Somalie. L'analyse récente du FMI indique que les troubles ont un effet négatif sur l'activité économique, le PIB chutant en moyenne, en fonction de la gravité, de 0,2 à 1,0 point de pourcentage en dessous du niveau de référence d'avant le choc (1 an et ½ avant la crise)²⁰. L'analyse économique de la composante 1 suppose prudemment que le soutien à la constitution d'un stock alimentaire d'urgence de trois produits alimentaires de base pourrait éviter une réduction du PIB de 0,2 point de pourcentage²¹ dans le cas où une émeute alimentaire surviendrait. De plus, une comparaison de coûts de stockage entre les fournisseurs opérant à Djibouti-ville, montre que les entreprises logistiques à Djibouti sont les mieux placés pour répondre aux exigences de sauvegardes environnementales et sociales, de sécurité, et de services pour assurer la qualité du stock à des prix relativement compétitifs.

¹⁸ "Explaining the African food riots of 2007-2008: An empirical analysis", Berazneva and Lee in Food Policy, Volume 39, <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2012.12.007>

¹⁹ "The economics of social unrest", Barrett and Chen, published by IMF in 2022, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2021/08/economics-of-social-unrest-imf-barrett-chen.htm#:~:text=Economic%20and%20financial%20consequences&text=On%20average%2C%20major%20unrest%20events,unrest%20associated%20with%20political%20motives.>

²⁰ "The Macroeconomic Impact of Social Unrest", Hadzi-Vaskov et al, published by IMF in 2021, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/05/07/The-Macroeconomic-Impact-of-Social-Unrest-50338>

²¹ As of 2021, the nominal GDP of Djibouti was 3.37 billion, WB data, <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=DJ>



Sous-composante 2.1

13. Si l'analyse tient compte des investissements dans les points d'eau pour le cheptel et pour l'irrigation, qui pourraient entraîner une augmentation de la production de l'élevage et de l'agriculture dans le cadre de la sous-composante 2.2 (voir ci-dessous), l'analyse économique de la sous-composante 2.1 repose sur les flux de bénéfices générés par la réhabilitation des citernes souterraines. Les citernes amélioreront l'accès des ménages ruraux à l'eau potable. Cela permettra de réduire la corvée et la distance à parcourir pour aller chercher de l'eau, en particulier pour les femmes, leur permettant ainsi de disposer de temps supplémentaire susceptible d'être consacré aux activités ménagères ou d'élevage. La capacité de chaque citerne est de 100 m³, ce qui équivaut à 100 000 litres d'eau potable. En supposant qu'un ménage moyen de 6,2 personnes a besoin de 93 litres d'eau par jour et que l'eau d'une citerne dure en moyenne trois mois (90 jours), une citerne approvisionnerait alors environ 12 ménages par jour (100 000/93/90). On suppose qu'une femme passe en moyenne 4 heures pour aller chercher de l'eau, ce qui pourrait être réduit de moitié grâce aux activités du projet. Les deux heures économisées par jour peuvent alors être évaluées en utilisant le salaire horaire de la main d'œuvre non qualifiée (soit 1,1 dollar US). Pour chaque citerne, la valeur économique totale du temps économisé serait égale à 2 366 dollars US pour trois mois. Ces économies n'incluent pas les bénéfices liés à la réduction des maladies hydriques grâce à une eau de meilleure qualité et donc à l'amélioration des conditions sanitaires des bénéficiaires.

Sous-composante 2.2

14. L'approche appliquée dans l'analyse économique de la sous-composante 2.2 n'est pas une approche standard, habituellement fondée sur l'agrégation des bénéfices des ménages en utilisant des paquets d'interventions prédéfinis et comparés aux coûts du projet. En raison de la nature du projet axée sur la demande, les mêmes modèles représentatifs d'exploitation/activité que ceux utilisés pour l'analyse financière sont appliqués pour estimer les retours potentiels sur 1 dollar US d'investissement économique. L'éventail potentiel d'opportunités de résilience et de progrès économique du pays varie considérablement dans toute la région, et il est prévu que les agriculteurs et les éleveurs encouragent la diversité afin d'accélérer le progrès économique.

15. Les prix financiers des produits et des intrants commercialisés localement sont convertis en prix économiques en déduisant les subventions directes, les taxes et les droits et en appliquant des facteurs de conversion. Le coût économique du projet est estimé en retirant les taxes et les droits du coût financier à l'aide de facteurs de conversion.

16. L'analyse identifie les bénéfices quantifiables qui sont directement liés aux activités entreprises après la mise en œuvre de la sous-composante ou qui peuvent être attribués de manière justifiée aux activités du projet. Les modèles illustratifs décrits ci-dessus ont été utilisés pour calculer le flux global des bénéfices de la sous-composante, avec des prix économiques.

17. **Taux d'adoption** Sur la base de l'expérience de projets similaires mis en œuvre à Djibouti, l'on a prudemment supposé qu'au moins 80 pourcent des investissements atteindraient les rendements estimés, c'est-à-dire qu'un taux d'adoption cumulatif de 80 pourcent a été appliqué aux modèles.

18. Si l'on considère les exemples ci-dessus comme des hypothèses raisonnables pour les modèles illustratifs, l'on utilise un avantage net annuel différentiel moyen estimé par dollar US d'investissement. En particulier, un indicateur moyen pour les bénéfices nets annuels supplémentaires par dollar US d'investissement est égal à 0,22 \$US en moyenne.

19. Les bénéfices nets supplémentaires ont été calculés en multipliant cet indicateur par la taille des investissements estimés dans le cadre de la sous-composante 2.2, mais en considérant l'augmentation progressive de ces bénéfices sur une période de quatre ans.

Analyse économique globale

20. **La période de l'analyse économique est de 20 ans** pour tenir compte des phases et de la période de gestation des interventions proposées. Un scénario prudent indicatif est présenté dans l'analyse et montre la portée de la rentabilité suivant les conditions prévalant au moment de la préparation.

21. **Estimation globale du rendement du projet proposé.** Compte tenu des flux de bénéfices et de coûts ci-dessus, le Taux de Rendement Economique (TRE) du scénario de base est estimé à 10.5 pourcent. La valeur économique actuelle nette (VEAN) du flux de bénéfices nets du projet, actualisée à 6 pourcent, s'élève à 2,7 millions de dollars US.

22. **Analyse de sensibilité.** Les rendements économiques du scénario de base ont été testés par rapport à des changements dans les bénéfices et les coûts et pour divers décalages dans la réalisation des bénéfices. En termes relatifs, le TREI est assez sensible aux changements dans les coûts et dans les bénéfices. La viabilité économique n'est menacée ni par une baisse de 10 pourcent des bénéfices ni par une augmentation de 10 pourcent des coûts, puisque le TREI dans les deux cas reste bien supérieur au taux d'actualisation. Un retard d'un an dans les bénéfices du projet réduit le TREI à 8,4 pourcent, ce qui lui permet de rester économiquement viable. Cependant, une diminution de 30 pourcent des bénéfices rend le projet non viable économiquement. Les résultats sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 8 : Analyse de sensibilité.

	$\Delta\%$	Link with the risk matrix	EIRR
Base scenario			10.8%
Project benefits	-10%	Combination of risks affecting output prices, productivity and adoption rates	8.1%
Project benefits	-30%		3.2%
Project costs	10%	Increase of goods costs	8.4%
Project costs	20%		6.5%
1 year lag in ben.		Risks affecting adoption rates and low implementation capacity	8.4%
2 years lag in ben.			6.7%

23. **Analyse des émissions de GES.** Dans sa stratégie environnementale de 2012, la Banque mondiale a adopté un mandat visant à effectuer une comptabilité des émissions de GES pour le financement des projets d'investissement. La quantification des émissions de GES est une étape importante dans la gestion et, à terme, la réduction des émissions, et devient une pratique courante pour de nombreuses institutions financières internationales. Pour évaluer le bilan carbone net d'un projet, la Banque mondiale a adopté l'outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) mis au point par la FAO en 2010.

24. L'outil Ex-Act de la FAO a été utilisé pour l'évaluation ex ante de l'impact du projet sur les émissions de GES. Le bilan carbone net est calculé en estimant la différence entre les résultats bruts des scénarios Avec et Sans Projet sur une période de 20 ans, dont 3 ans de mise en œuvre du projet et 17 ans de période de capitalisation. Le Projet finance plusieurs activités qui peuvent être capturées avec l'outil de comptabilité des GES (pour plus de détails, voir le fichier de travail EX-ACT).

25. Les résultats de l'analyse des GES indiquent que le montant du bilan carbone net total devrait se situer à 1 870 tCO₂-eq d'émissions atténuées par an en plein développement ou 37 395 tCO₂-eq sur toute la durée de vie du projet. Les émissions sont dues à l'utilisation d'engrais et de produits chimiques pour l'agriculture. Les estimations d'atténuation ont été calculées sur la base des émissions évitées. Il est estimé que les bénéficiaires du projet réaliseraient une production agricole d'environ 660 tonnes (céréales et autres produits agricoles) par an, qui, dans le scénario Sans Projet, serait potentiellement importée par un cargo émettant environ 1 540 m³ de diesel. S'il part d'un port de la mer Noire (où se trouvent les exportateurs habituels de céréales et des autres produits de base), ce cargo devra parcourir au moins 6 000 km jusqu'à Djibouti. Les résultats de l'analyse Ex-ACT sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 9 : Résultats de l'analyse des GES, outil EX-ACT

Project Name	Djibouti EFSCR		Climate	Warm Temperate (Dry)			Duration of the Project (Years)	20			
Continent	Africa		Dominant Regional Soil Type	HAC Soils			Total area (ha)	0			
Components of the project	Gross fluxes			Share per GHG of the Balance				Result per year			
	Without	With	Balance	All GHG in tCO ₂ e			Without	With	Balance		
	All GHG in tCO ₂ e			CO ₂	CH ₄	N ₂ O					
	Positive = source / negative = sink			Biomass	Soil	Other					
Land use changes											
Deforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Afforestation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Other LUC	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Agriculture											
Annual	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Perennial	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rice	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Grassland & Livestocks											
Grassland	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Livestocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Degradation & Management											
Forest degradation	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Peat extraction	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Drainage organic soil	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Reverting organic soil	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Fire organic soil	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Coastal wetlands	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Inputs & Investments	60,160	22,764	-37,395				3,008	1,138	-1,870		
Fishery & Aquaculture	0	0	0				0	0	0		
Total	60,160	22,764	-37,395	0	0	-50,050	12,454	0	3,008	1,138	-1,870

26. Le TRE et la VEAN ont été calculés à l'aide du prix fictif estimé du carbone qui évoluera d'année en année selon la note d'orientation de la Banque mondiale sur le prix fictif du carbone. Les résultats des scénarios avec un prix du carbone faible (à partir de 43 dollars US et évoluant au fil des ans), un prix du carbone élevé (à partir de 86 USD et évoluant au fil des ans) et sans carbone sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 10 : Indicateurs économiques du projet avec les externalités du carbone	Scénario sans les bénéfices du carbone (cas de base)	Scénario du prix bas du carbone	Scénario du prix élevé du carbone
VEAN (en millions US\$)	2,7	3,8	4,8
TRE	10,8%	12,6%	14,3%



ANNEXE 4 : Critères appliqués pour le choix des produits alimentaires

1. **Des critères de sélection ont été établis pour l'inclusion des produits alimentaires de base à acheter pour le stock alimentaire d'urgence.** Il existe six produits alimentaires de base, d'importance stratégique pour Djibouti, à savoir : la farine de blé, le riz, le sucre²², les pâtes, le lait en poudre et l'huile végétale. Leur inclusion a été basée sur les critères suivants : (i) une partie significative de l'apport calorique global ; (ii) le risque de manque de disponibilité ; et (iii) la possibilité de stockage. Un résumé de l'évaluation est présenté ci-dessous.
2. **Partie de l'apport calorique global.** Le sucre contribue pour 19 pourcent, le riz pour 17 pourcent, la farine de blé pour 16 pourcent, l'huile végétale pour 15 pourcent et les pâtes pour 8 pourcent à la consommation calorique quotidienne totale des Djiboutiens. Aucune donnée n'a été mise à disposition pour le lait en poudre.
3. **Risque de manque de disponibilité - nombre d'importateurs / flambée des prix.**
 - Sucre. Le nombre de producteurs mondiaux de sucre est important, ce qui entraîne un risque modéré de pénurie. Pourtant, les interdictions d'exportation (comme celle annoncée récemment par l'Inde) pourraient mettre en péril sa disponibilité. Si le prix du sucre a augmenté de 11,5 pourcent entre mars et avril 2022, il est revenu en juin à son niveau de janvier 2022 mais il augmente maintenant de nouveau.
 - Riz. Le nombre d'exportateurs mondiaux de riz est relativement limité, des événements défavorables ou des interdictions d'exportation (comme celles récemment évoquées par l'Inde) dans les pays exportateurs pourrait entraîner des pénuries et des hausses de prix substantielles sur les marchés internationaux. Le prix du riz belam (1kg) a augmenté de 20 pourcent sur la période janvier-juin 2022 à Djibouti.
 - Farine de blé. Le nombre de producteurs mondiaux de farine de blé est important, ce qui entraîne un risque modéré de pénurie ou de volatilité des prix. Pourtant, la guerre en Ukraine a montré l'effet potentiel des crises imprévues sur les prix du blé. Le prix de la farine de blé (1kg) a augmenté de 9,1pourcent sur la période janvier-juin 2022 à Djibouti.
 - Huile végétale. Le nombre de producteurs d'huile de soja et de colza étant important, on peut s'attendre à ce que les chocs liés à la disponibilité soient vraisemblablement limités. De plus, Djibouti dispose d'une usine d'huile de palme et donc la disponibilité peut être considérée comme assurée si l'accès aux intrants de production est garanti. Le gouvernement djiboutien et Golden Factory, qui produit de l'huile de palme à Djibouti, sont parvenus à un accord pour maintenir le prix de l'huile de palme stable pendant les mois d'avril à juin 2022, à l'occasion du Ramadan.
 - Pâtes et blé dur. Étant donné que le nombre de producteurs mondiaux de blé dur, l'intrant des pâtes, est relativement limité et que seules quelques sociétés commerciales spécialisées sont actives sur le marché, les risques liés à la disponibilité et aux prix peuvent être considérés comme élevés. Le prix des macaronis importés a augmenté de 4 pourcent et celui des spaghettis de 8 pourcent au cours de la période janvier-juin 2022.
 - Lait en poudre. Le marché du lait en poudre présente un risque modéré de pénurie, mais les risques liés aux prix pourraient être considérés comme élevés en raison des coûts élevés de modification du processus de production et de la réticence potentielle des producteurs à passer d'une production à forte valeur ajoutée (produits laitiers frais) à des produits laitiers à faible valeur ajoutée, tels que le lait écrémé en poudre. Le prix du lait en poudre a augmenté de 3,6pourcent sur la période janvier-juin 2022 à Djibouti.

²² Le sucre est directement utilisé pour le thé, le café et la « galette » du petit-déjeuner, et n'est pas utilisé pour une transformation ultérieure.



4. **Stockage des produits.** En raison du climat chaud et humide de Djibouti ainsi que des conditions d'entreposage défavorables, on estime que le riz, le sucre, les pâtes, le lait en poudre et l'huile végétale peuvent être stockés pendant une durée minimale de 12 mois (en supposant une bonne gestion du stockage), tandis que la farine de blé ne peut être stockée que pendant 1 à 2 mois.